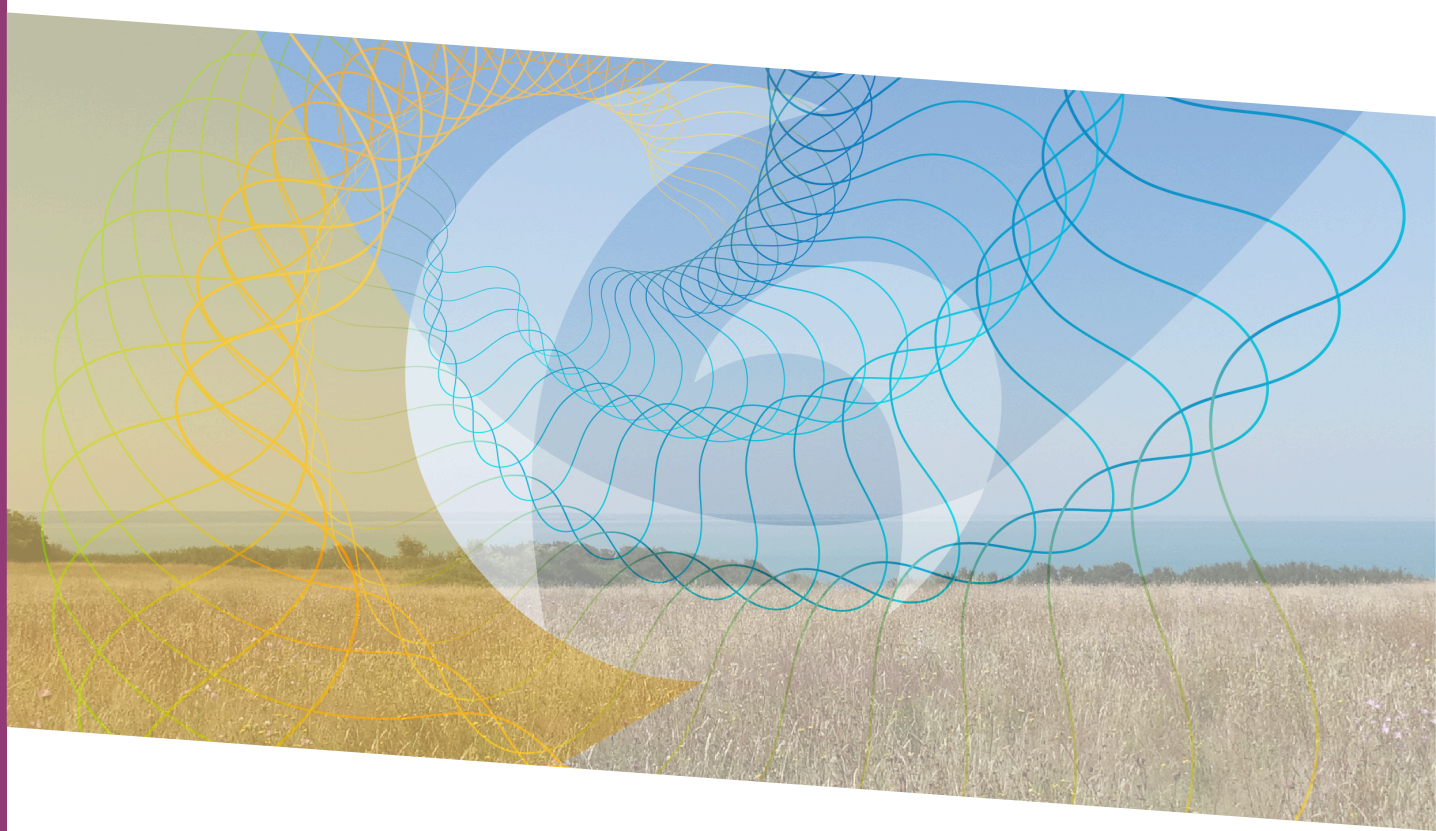


PIECE H

Pièces administratives



H.2

Bilan de la concertation



BILAN DE LA CONCERTATION

TOUT AU LONG DE L'ÉLABORATION DU PLUi

6 février 2025

TABLE DES MATIÈRES

1.	Modalités de concertation tout au long de l'élaboration du PLUi	2
1.1	Préambule.....	2
1.2	Modalités de concertation fixées par le conseil communautaire.....	2
1.3	Calendrier	3
2.	Mise en œuvre de la concertation : les moyens mis en place.....	7
2.1	Moyens d'information	7
2.1.1.	<i>Page du site internet dédié à l'élaboration du projet de PLUi.....</i>	<i>7</i>
2.1.2.	<i>Articles dans le magazine de GTM.....</i>	<i>9</i>
2.1.3.	<i>Annonce de tous les évènements ouverts au public sur le site internet de Granville Terre et Mer et dans un journal local</i>	<i>10</i>
2.1.4.	<i>Panneaux d'exposition.....</i>	<i>11</i>
2.2	Moyens d'échange.....	12
2.2.1	<i>Réunions publiques</i>	<i>12</i>
2.2.2	<i>Réunions ou ateliers thématiques</i>	<i>16</i>
2.2.3	<i>Supports pédagogiques</i>	<i>23</i>
2.3	Moyens d'expression	26
2.3.1	<i>Registres de concertation.....</i>	<i>26</i>
2.3.2	<i>Contribution courrier et courriel</i>	<i>27</i>
2.4	Modalités complémentaires	28
2.4.1	<i>Renseignement du public au cas-par-cas.....</i>	<i>28</i>
2.4.2	<i>Articles de presse</i>	<i>29</i>
2.4.3	<i>Communication communale</i>	<i>31</i>
3.	Présentation des observations émises et de leur traitement	34
3.3	Localisation des demandes et des demandeurs	34
3.4	Nature des demandes.....	35
3.5	Traitement réservé aux demandes	35
4.	Bilan de l'efficacité des modalités de concertation	37
4.3	Tableau synthétique	37
4.4	Conclusion.....	41

1. Modalités de concertation tout au long de l'élaboration du PLUi

1.1 Préambule

La communauté de communes Granville Terre et Mer, compétente en matière de plan local d'urbanisme et de documents en tenant lieu a prescrit le 28 mai 2018 l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), sur l'ensemble du territoire des 32 communes membres.

Conformément aux dispositions des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme, la communauté de communes organise une concertation tout au long du processus d'élaboration du PLUi. Les modalités de cette concertation ont été définies par délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2019 avec pour objectifs de permettre au public :

- D'accéder à l'information ;
- D'alimenter la réflexion et l'enrichir ;
- De formuler des observations et des propositions ;
- De partager les enjeux du territoire.

Le présent document dresse le bilan de la concertation du public, en détaillant la mise en œuvre des moyens de concertation prévus par la délibération du 25 juin 2019, ainsi que des modalités de concertation additionnelles.

1.2 Modalités de concertation fixées par le conseil communautaire

Les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées fixées par la délibération 2019-75 en date du 25 juin 2019 sont les suivantes :

- Pour informer :
 - Une page du site internet de GTM sera dédiée à l'élaboration du projet de PLUi. Elle permettra de centraliser l'ensemble des informations sur le projet de PLUi [calendriers, dates des réunions de concertation, documents, supports...].
 - Des articles seront édités dans le magazine de GTM pour informer la population sur l'avancée du projet et pour annoncer les différents événements d'information ou d'échanges ouverts au public.
 - Tous les événements ouverts au public relatifs à l'élaboration du PLUi [réunions d'informations, ateliers ou réunions thématiques, expositions] seront annoncés par un avis édité sur le site internet dédié de GTM et dans au moins un journal local.
 - Des panneaux d'expositions seront mis en place à chaque étape de la procédure dans les locaux de GTM mais aussi à travers une exposition itinérante.

- **Pour échanger :**

- *Au moins quatre réunions publiques seront organisées à l'échelle intercommunale. Ces réunions favoriseront l'échange, le partage d'informations et la participation du public sur les grandes étapes d'élaboration du PLUi [diagnostic - enjeux, PADD – principes réglementaires].*
- *Par ailleurs, selon les besoins et les thèmes de réflexions [et en fonction des enjeux de certaines thématiques issues du diagnostic], des réunions ou ateliers thématiques seront organisés tout au long de la procédure du PLUi.*
- *Des supports pédagogiques pour faciliter le débat et la construction de propositions collectives seront également réalisés.*
- *Des ateliers participatifs auront lieu pour découvrir et redécouvrir le territoire et ses enjeux mais aussi échanger avec les élus et les techniciens de GTM.*

- **Pour s'exprimer :**

- *Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure de la phase d'élaboration du projet en les consignant dans un registre de concertation accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet au siège de GTM et dans des mairies.*
- *Les demandes formulées par écrit pourront également être déposées ou adressées par courrier dès la prescription du PLUi au siège de Granville Terre & Mer à l'attention du service urbanisme 197 avenue des Vendéens BP 231 50402 Granville Cedex*

1.3 Calendrier

La communauté de communes Granville Terre et Mer a pris en 2016 la compétence en matière de document d'urbanisme, avec effet au 1^{er} janvier 2018. Par délibération 2018-062 en date du 29 mai 2018, la communauté de communes a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal [PLUi].

Les travaux sur le document ont pu commencer à partir du mois de mars 2019, à la suite de l'attribution des différents marchés de prestations intellectuelles.

Si le présent document se concentre sur les modalités de concertation du « grand public », le tableau ci-dessous détaille toutefois à titre d'information la liste des étapes structurantes de l'élaboration du document en intégrant les temps de travail et d'échange institutionnels : en effet, en plus de la concertation des habitants et associations du territoire, le projet de PLUi arrêté a été élaboré de concert avec les communes membres de Granville Terre et Mer et les personnes publiques associées, dont les services de l'État etc.

Date	Étape	Objet
29 novembre 2016	Conseil communautaire	Prise de la compétence en matière de documents d'Urbanisme à effet au 1 ^{er} janvier 2018
29 mai 2018	Conseil communautaire	Prescription de l'élaboration du PLUi et validation

		de la charte de gouvernance
7 février et 19 mars 2019	Conseil communautaire	Attribution des lots du marché d'élaboration du PLUi aux différents prestataires
7 mai 2019	Comité technique	Rencontre des partenaires institutionnels, lancement de la procédure
6 juin 2019	Comité de pilotage	Démarrage et présentation de la démarche PLUi aux communes
Juin 2019	Temps de travail commune par commune	Identification des enjeux du PLUi
19 juin 2019	Temps de travail avec les référents agricoles	Réunion avec les agriculteurs référents pour chaque commune
25 juin 2019	Conseil communautaire	Définition des modalités de concertation sur le PLUi
Juin – Juillet 2019	Temps de travail avec les référents agricoles	Organisation de 28 permanences avec les référents agricoles
19 septembre 2019	Temps de travail par groupe de communes	Ateliers de travail sur l'armature urbaine du territoire
24 septembre 2019	Comité technique	Travail sur le diagnostic agricole avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture
24 septembre 2019	Réunion avec les associations environnementales et patrimoniales locales	Présentation de la démarche PLUi
8 octobre 2019	Temps de travail par groupe de communes	Ateliers de travail sur l'armature urbaine du territoire et les enjeux du PLUi
22 octobre 2019	Comité de pilotage	Validation de la structuration du territoire et détermination du potentiel foncier
Octobre 2019	Temps de travail commune par commune	Identification du potentiel foncier de chaque commune
12, 13, 16 et 21 novembre 2019	Ateliers thématiques	Présence sur les marchés de Granville, Bréhal, Saint-Pair-sur-Mer et La Haye Pesnel pour présenter la démarche PLUi au public
2 décembre 2019	Conférence des maires	Présentation du diagnostic PLUi-PLH aux maires du territoire
Janvier 2020	Publication document	Publication de la lettre d'info actualités du PLUi N°1
11 février 2020	Comité de pilotage	Présentation de l'avancement des démarches PLUi et point sur le SCOT
8 octobre 2020	Bureau communautaire	Présentation de la charte de gouvernance aux nouveaux élus
Avril 2021	Comité de pilotage	Ateliers de redémarrage (post COVID et élections), et présentation du projet de PLUi aux nouveaux élus

29 juin 2021	Comité de pilotage	Présentation du diagnostic « général » et du diagnostic environnemental
6 et 10 septembre 2021	Comité de pilotage par groupes de communes	Ateliers de construction du PADD
6 septembre 2021	Atelier thématique avec les associations du territoire	Atelier de construction du PADD
23 novembre 2021	Comité technique	Mise en commun des résultats des ateliers PADD
17 décembre 2021	Comité de pilotage	Restitution des travaux sur l'ébauche du PADD [suite aux ateliers]
14 janvier 2022	Réunion avec l'État et les Personnes publiques associées	Échanges sur le projet de PADD
27 janvier 2022	Comité de pilotage	Présentation de la méthodologie de zonage
Janvier et février 2022	Temps de travail commune par commune	Détermination des attentes communales en matière de zonage
Mars 2022	Publication document	Publication de la lettre d'info actualités du PLUi N°2
29 mars, 4 et 5 avril 2022	Réunions publiques	Présentation du projet de PADD réunions à Yquelon, La Haye Pesnel et Bricqueville.
31 mars 2022	Conférence des maires	Présentation du projet de PADD
25 avril 2022	Réunion avec l'État et les Personnes publiques associées	Présentation de l'avancement du PLUi et des choix méthodologiques
3, 4 et 11 mai 2022	Temps de travail par groupe de communes	Réunions à destination des élus communaux pour préparer les débats sur le PADD en conseils municipaux et répondre aux questions sur le projet de PADD
30 juin 2022	Conseil communautaire	Premier débat en conseil sur le PADD du PLUi
4 juillet 2022	Comité de pilotage	Restitution des travaux de pré-zonage
19, 22 et 23 juillet 2022	Ateliers thématiques	Présence sur les marchés de Granville, Jullouville et Bréhal pour présenter la démarche PLUi au public, et échanger sur le projet de PADD au public
12 septembre 2022	Comité de pilotage	Bilan des contributions suite aux débats sur le projet de PADD
15 septembre 2022	Réunion technique avec les services de l'État	Présentation du pré-projet de zonage
27 octobre 2022	Comité de pilotage	Fin du bilan des contributions au PADD et arbitrages
7, 14 et 17 novembre 2022	Temps de travail par groupe de communes	Échange et premiers arbitrages sur les zones d'extension de l'urbanisation demandées par les communes

Décembre 2022	Temps de travail commune par commune	Rencontre des communes pour échanger sur leurs attentes relatives aux OAP sectorielles
Mars 2023	Publication document	Publication de la lettre d'info actualités du PLUi N°3
4 mai 2023	Comité de pilotage	Bilan demandes de zones à urbaniser et des consommation potentielles, présentation des OAP
Mai et juin 2023	Temps de travail par groupe de communes	Ateliers thématiques sur les attentes en matière de règlement
9 septembre 2023	Réunion avec l'État et les Personnes publiques associées	Présentation de la trajectoire ZAN projetée et des grands principes règlementaires
18 septembre 2023	Temps de travail par groupe de communes	Ateliers thématique « économie » sur le règlement avec les communes concernées
19 septembre 2023	Comité de pilotage	Présentation des principes règlementaires et changement de destination
21 septembre 2023	Réunion avec l'État et les Personnes publiques associées	Présentation du PADD débattu, du projet de zonage, des grands principes des OAP
3 octobre 2023	Réunion avec les associations environnementales et patrimoniales locales	Présentation de l'avancement du projet de PLUi : PADD, OAP, principes de zonage et de règlement
16 octobre 2023	Comité technique avec les communes instructrices du droit des sols	Échange technique sur la traduction des orientations règlementaires
30 novembre 2023	Comité de pilotage	Arbitrages règlementaires
12 et 19 décembre 2023	Réunions publiques	Présentation du ZAN et des grands principes régissant le projet de zonage du PLUi, réunions à Granville et la Haye-Pesnel
9 janvier 2024	Atelier thématique avec les gestionnaires de campings	Présentation du PLUi et des enjeux règlementaires relatifs à l'extension des campings, notamment au regard de la loi littoral
25 mars 2024	Réunion avec les services de l'État	Présentation de l'avancement de l'élaboration du PLUi
25 avril 2024	Comité de pilotage	Présentation d'une première ébauche de règlement, notamment dans son volet commercial
28 mai 2024	Comité de pilotage	Arbitrages sur le projet de règlement : emprise au sol, commerces et mixité sociale
27 juin 2024	Comité de pilotage	Présentation de la version mise à jour du PADD du PLUi, et échanges sur la compatibilité du projet de PLUi avec les documents d'ordre supérieur [SRADDET, SCoT...]
16 juillet 2024	Comité de pilotage	Comité de pilotage restreint sur la thématique « économie »

9 et 17 septembre 2024	Réunion publique	Présentation du projet de zonage, réunions à Granville et La Haye Pesnel
Septembre et octobre 2024	Conseils municipaux	Second débat sur le PADD en conseils municipaux
5 novembre 2024	Réunion technique avec les services de l'État	Échange sur le projet de zonage, notamment concernant la loi littoral
28 novembre 2024	Conseil communautaire	Second débat sur le PADD en conseil communautaire
9 janvier 2025	Comité de pilotage	Arbitrages sur la consommation foncière avant arrêt de projet
9 janvier 2025	Réunion avec l'État et les Personnes publiques associées	Présentation du PLUi avant arrêt de projet : trajectoire ZAN, et présentation des principes réglementaires
21 janvier 2025	Conférence des maires	Présentation du projet de PLUi et du bilan de la concertation
6 février 2025	Conseil communautaire	Arrêt de projet du PLUi Bilan de la concertation

Les lignes **en gras** correspondent à des temps de concertation du public.

2. Mise en œuvre de la concertation : les moyens mis en place

2.1 Moyens d'information

2.1.1. Page du site internet dédié à l'élaboration du projet de PLUi

Une page dédiée au plan local d'urbanisme intercommunal a été créée sur le site internet de la communauté de communes dès 2017.

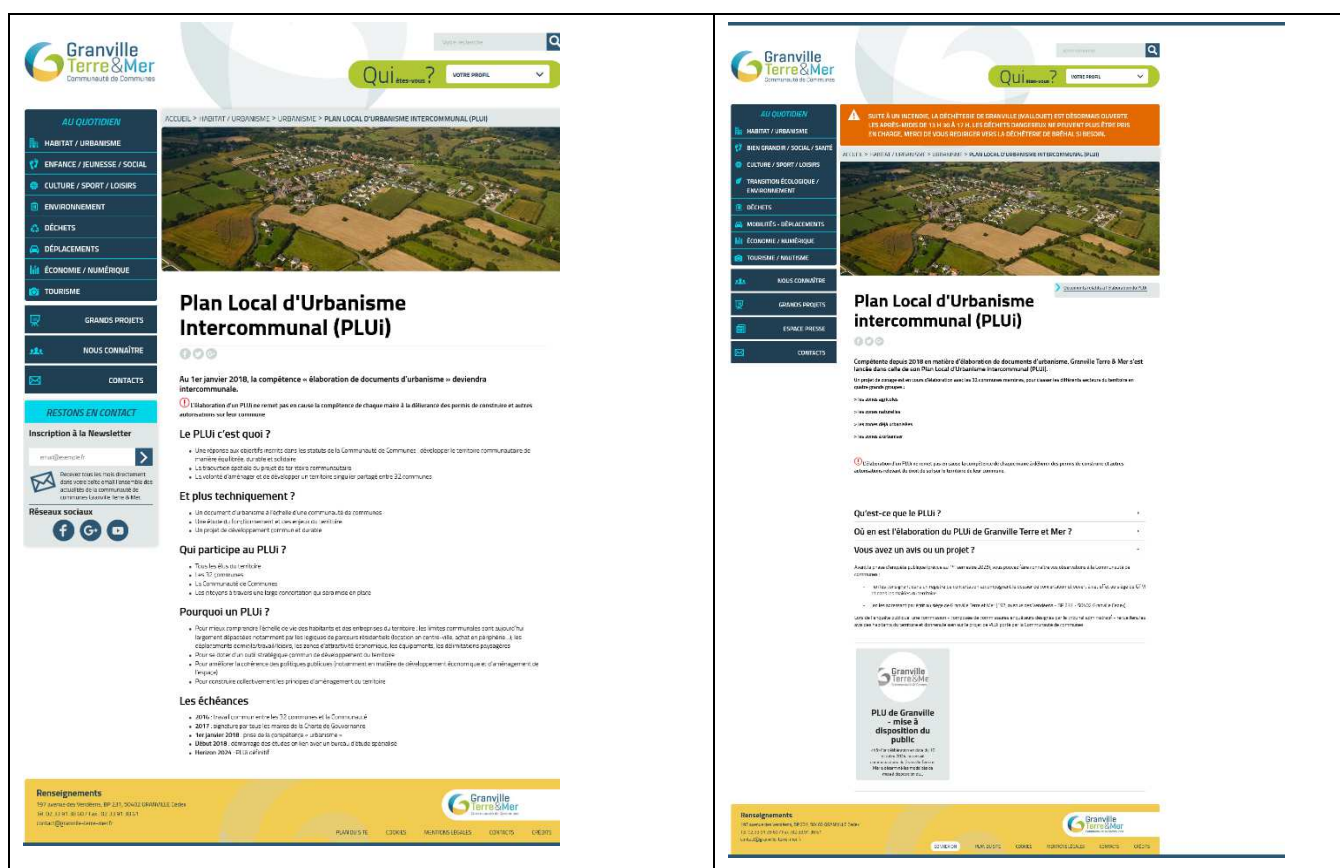
Modifiée à chaque nouvelle grande étape de l'élaboration du PLUi, elle a permis d'informer le public sur l'avancement de la procédure et de mettre à disposition différents documents [à partir de 2019 via une incrustation directe des documents sur la page, puis à partir de 2024 en proposant un lien vers un serveur de partage de fichiers], notamment :

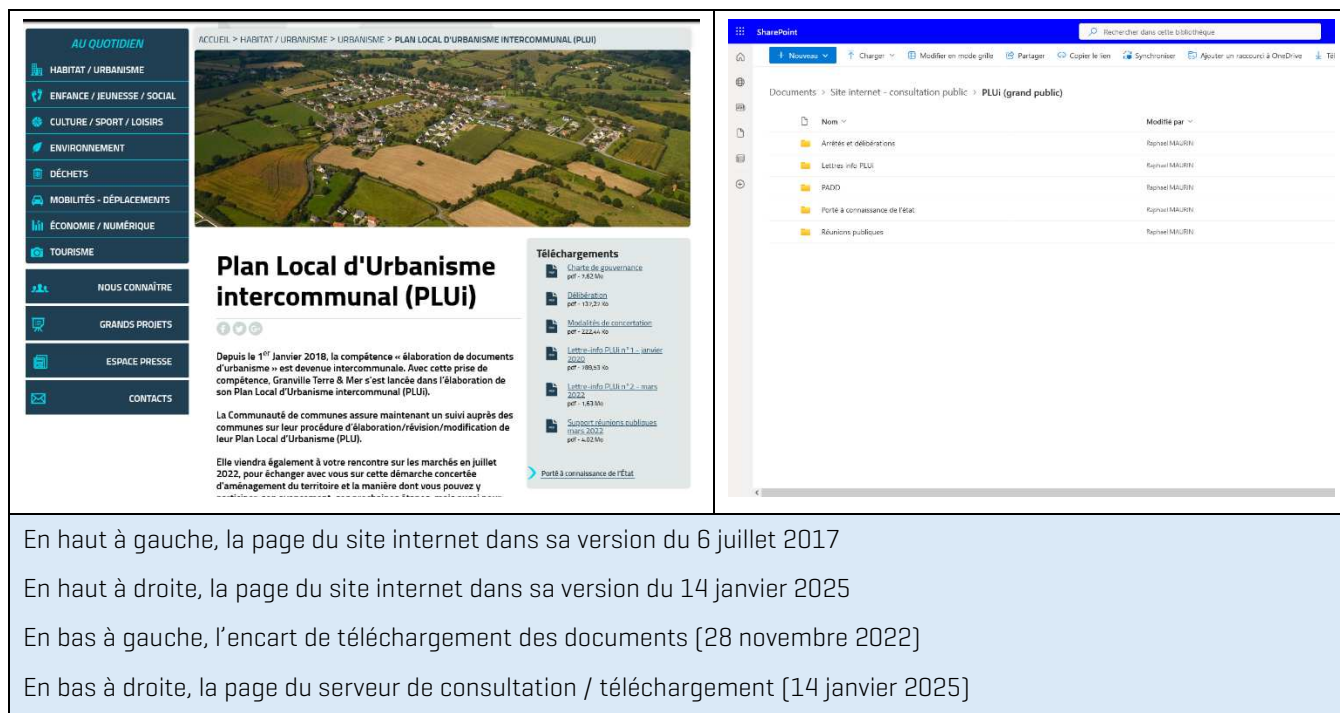
- Les actes administratifs [délibérations du conseil communautaire] pris dans le cadre de l'élaboration du PLUi
- Les lettres d'info PLUi [voir partie 2.2.3 - Supports pédagogiques]
- Le PADD débattu en conseil communautaire dans sa 1^{ère} [juin 2022] et sa 2^{nde} version [novembre 2024]
- La charte de gouvernance de l'élaboration du PLUi
- Le porté à connaissance de l'État
- Les supports de présentation diffusés lors des réunions publiques de 2022, 2023 et 2024

Depuis sa création, la page internet a été consultée 911 fois par 520 utilisateurs uniques.

Les documents accessibles au public sur le serveur mis en place en 2024 ont été relativement bien consultés :

- Entre 30 et 75 consultations pour les délibérations [75 pour la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi, 66 pour celle protégeant le bocage en attendant son approbation]
- Environ 50 consultations pour les lettres d'informations n°1 et 2, et 115 pour la lettre n°3 [mais ces chiffres ne comprennent pas le nombre de consultations de ces documents avant 2024, impossibles à obtenir sur le site internet de Granville Terre et Mer]
- Plus de 200 consultations pour les deux versions du PADD
- Entre 2 et 100 vues pour les éléments issus du porté à connaissance de l'état
- 36 vues pour le support de présentation de la réunion de 2022 [pas de chiffres avant 2024], plus de 130 pour les supports des réunions de 2023 et 2024





2.1.2. Articles dans le magazine de GTM

La communauté de communes édite un magazine d'information intercommunal à destination des habitants intitulé « Terre et Mer le Mag ». Le magazine est édité à 30 000 exemplaires dont 27 850 sont distribués dans les boîtes aux lettres. Ce média permet donc d'informer largement tous les habitants du territoire. Le magazine est également mis à disposition en version dématérialisée (fichiers PDF accessibles sur le site internet de la communauté de communes) ainsi qu'en version audio dans un souci d'accessibilité aux personnes malvoyantes.

Publié de façon trimestrielle, ce magazine informe la population de l'actualité intercommunale, et a donc évoqué le PLUi à de nombreuses reprises, notamment dans les numéros suivants :

- Numéro 9 [juin 2017] : prise de compétence « gestion et élaboration de documents d'urbanisme », annonce de la volonté d'élaborer un PLUi et présentation de la gouvernance communes / intercommunalité durant l'élaboration du document
- Numéro 21 [mars 2022] : point sur l'avancement du PLUi, annonce des réunions publiques à Bricqueville, la Haye-Pesnel et Yquelon, retour sur le PADD
- Numéro 23 [octobre 2022] : changement de destination
- Numéro 24 [février 2023] : protection du linéaire bocager par l'instauration de la déclaration préalable obligatoire pour tous arbres et haies identifiés sur le territoire
- Numéro 26 [octobre 2023] : détail de l'avancée du document, informations sur le projet de zonage, annonce des réunions publiques à Yquelon et Granville

VIVRE

Urbanisme

L'urbanisme à l'échelle intercommunale

La compétence « gestion et élaboration de documents d'urbanisme » deviendra intercommunale au 1^{er} janvier 2018.

Afin de répondre à l'objectif inscrit dans les statuts de la Communauté de Communes de développer le territoire communautaire de manière équilibrée, durable et solidaire, Granville Terre et Mer Intégrera, début 2018, la compétence « gestion et élaboration de documents d'urbanisme ».

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) consiste en la traduction spatiale du projet de territoire communautaire. Ce dernier marque une réelle volonté de travailler conjointement à l'aménagement et au développement d'un territoire singulier partagé par les 32 communes.

Un projet commun de développement

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle d'une communauté de communes. Il étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire dans le but de construire un projet de développement commun et durable. Des outils d'aménagement et de développement corrigent les politiques nationales ou départementales aux spécificités des 32 communes du territoire Granville Terre et Mer, notamment en matière de parcs naturels et de paysage.

« Obtenir un cadre d'évaluation des collectivités et de concertation entre les territoires, le PLUi représente un outil de structuration du territoire et de conciliation de la collectivité » affirme les élus de Granville Terre et Mer.

Les acteurs du PLUi

« Tous les élus du territoire »

Chaque commune du territoire : chacune des 32 communes sera impliquée dans la construction du PLUi et validera certaines étapes.

La Communauté de Communes

L'association Granville Terre et Mer (association pour le PLUi) sera mise en place entre la Communauté de Communes et les citoyens (enquête publique, affichage, réunions publiques, bulletins d'information, etc.).

Le PLUi, c'est aussi ?

Si la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, au 1^{er} janvier 2018, transfère sa compétence d'urbanisme, le projet de PLUi définit pourra voir le jour à l'horizon 2024. Depuis le début de l'année 2018, le projet a été l'objet d'un travail commun entre les communes et la communauté jusqu'à la signature d'un accord par chaque maire, de la charte de gouvernance.

Les prochaines actions

Définir l'organisation du PLUi (intercommunalisme et délimitation des zones de compétence de la communauté).

Les enjeux relatifs aux outils de planification et action intercommunales

Chaque des 32 communes du territoire sera représentée dans les instances d'élaboration du PLUi. De même, tous les maires obligés au sein de la Conférence Intercommunale du PLUi, une instance obligatoire à l'élaboration du document. Les modalités de collaboration entre les communes et la communauté ont été définies conjointement au sein d'une Charte de Gouvernance. Par exemple, chaque maire sera chargé d'assurer le lien avec son conseil municipal.

Les thématiques du PLUi

Economie, Habitat, Environnement, Mobilité, Développement et paysage, Agriculture.

Pourquoi un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ?

Pour mieux comprendre l'impact de vie des habitants et des entreprises du territoire : les limites communales sont aujourd'hui largement dépassées notamment par les logiques de parcs résidentiels, les déplacements entre le domicile, le travail et les loisirs, les zones d'activités économiques et des équipements, ou encore les destinations paysagères qui ne sont pas toujours identiques aux limites administratives.

Pour assurer d'un outil stratégique commun de développement du territoire.

Pour améliorer la cohérence des politiques publiques, notamment en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace.

Pour construire collectivement les principes d'aménagement du territoire.

ÇA AVANCE

Le Plan local d'urbanisme intercommunal prend forme

Pour définir de manière cohérente, harmonieuse et durable les grandes orientations d'aménagement du territoire et les possibilités de construction, GTM a présenté un projet de zonage et de règlement aux communes. Vous pourrez les découvrir en décembre.

À l'heure où, depuis la rentrée, les élus ont travaillé sur les objectifs et les principes du futur règlement du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), qui remplacera ceux des 32 documents d'urbanisme actuels en vigueur sur le territoire (PLU ou carte communale). Un projet de zonage est en cours d'élaboration avec la participation des 32 communes de Granville Terre & Mer.

Ainsi, le futur PLUi classera les secteurs du territoire en quatre grandes zones :

- Les zones agricoles (A)
- Les zones naturelles (N)
- Les zones d'habitat (H)
- Les zones à urbaniser (AU)

D'autres sous-secteurs permettront d'affiner les typologies (U) pour un secteur urbain patrimonial, N) pour un secteur naturel littoral, M) pour un secteur à urbaniser à vocation d'habitat, etc.). Chaque d'usage sera soumis à une réglementation différente, en fonction de ses caractéristiques.

Dans les zones urbaines existantes un intérêt patrimonial, les structures architecturales des nouvelles constructions seront plus élevées que dans les zones d'habitat patrimonial.

Dans les zones agricoles, le règlement sera adapté pour permettre l'entretien ou la construction des bâtiments nécessaires aux exploitations agricoles.

Dans les zones à urbaniser à vocation économique, seules les constructions à destination de commerces, d'artisanat ou d'industrie seront autorisées.

Dans toutes les zones à urbaniser, des orientations d'aménagement et de programmation viendront encadrer l'évolution du secteur, en imposant des règles en matière de densité, de mobilités actives, de préservation de l'environnement, etc.

Vous pourrez découvrir le projet de zonage et le règlement du PLUi lors de réunions publiques, de 18h à 20h :

- Le 12 décembre, à la Halle de la Halle-Panazol, à la Halle-Panazol
- Le 19 décembre, à la Halle de la Halle-Panazol

À gauche, terre et mer le Mag n°9 – page 6

À gauche, terre et mer le Mag n°26 – page 18

Après l'arrêt de projet et la clôture de la concertation préalable, le magazine communautaire continuera d'informer la population sur les différentes étapes à venir de l'élaboration du PLUi : arrêt de projet, enquête publique, approbation, entrée en vigueur...

2.1.3. Annonce de tous les événements ouverts au public sur le site internet de Granville Terre et Mer et dans un journal local

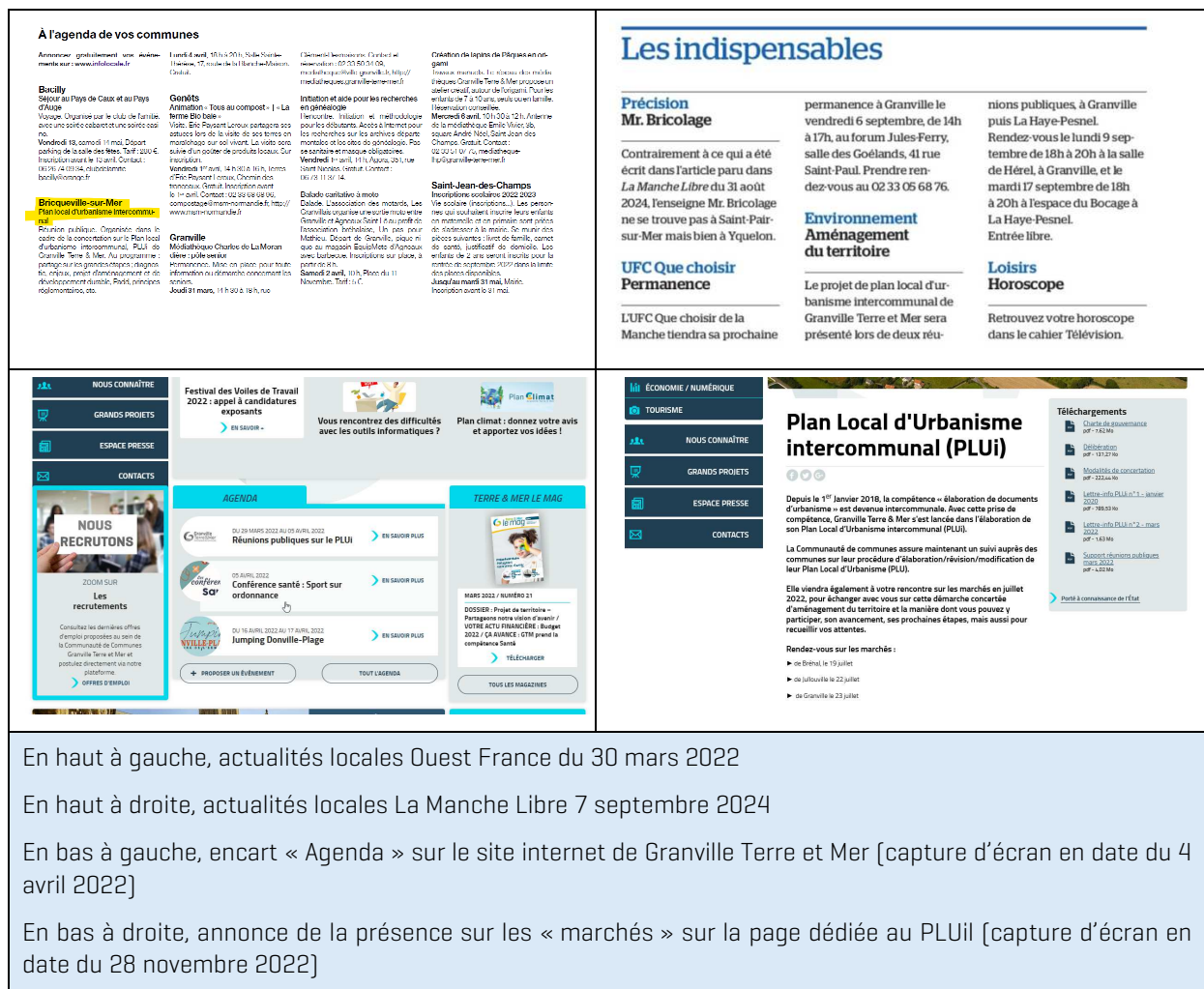
Conformément aux modalités de concertation, les différents temps d'échange ouverts au public (voir événements listés en partie 1.3 – Calendrier) ont fait l'objet d'une annonce préalable à la fois sur le site internet de la communauté de communes et dans un journal local :

- Concernant le site internet de la communauté de communes, ils ont été annoncés soit directement sur la page dédiée au PLUi (voir également partie 2.1.1. Page du site internet dédié à l'élaboration du projet de PLUi) soit sur un encart dédié aux actualités sur la page d'accueil du site internet de la communauté de communes (<https://www.granville-terre-mer.fr/>).
- Concernant les journaux locaux, les informations sur les événements ont été transmises aux services informations locales des journaux la Manche libre, Ouest France et la gazette de la Manche, qui les ont relayées dans leurs éditions papier et internet.

Bilan de la concertation PLUi

Page 10 sur 41

Granville
Terre & Mer
Communauté de Communes



En haut à gauche, actualités locales Ouest France du 30 mars 2022

En haut à droite, actualités locales La Manche Libre 7 septembre 2024

En bas à gauche, encart « Agenda » sur le site internet de Granville Terre et Mer [capture d'écran en date du 4 avril 2022]

En bas à droite, annonce de la présence sur les « marchés » sur la page dédiée au PLUi [capture d'écran en date du 28 novembre 2022]

Ces annonces ont contribué à la large participation des habitants du territoire aux différents événements ouverts au public : présence sur les marchés, réunions publiques, etc.

2.1.4. Panneaux d'exposition

Lors des événements ouverts au public, des panneaux d'exposition mobiles étaient installés pour présenter la démarche PLUi [voir partie 2.2.3 - Supports pédagogiques, sous-partie "Roll-ups"]

De plus, une exposition dans différents lieux publics du territoire a été mise en place pour contribuer à l'information du public en phase d'arrêt de projet, avant l'enquête publique. Deux jeux de roll-ups sont ainsi exposés au siège de Granville Terre et Mer ; ils seront déplacés jusqu'à l'arrêt de projet dans les mairies de Bréhal et Saint-Pair-sur-Mer.

Ils pourront continuer de circuler entre les mairies après l'arrêt de projet.



à gauche, panneau sur le PAAD exposé dans le hall du siège de Granville Terre et Mer

à droite, panneau sur la démarche d'élaboration du PLUi exposé en mairie de Bréhal

2.2 Moyens d'échange

2.2.1 Réunions publiques

Sept réunions publiques ont été organisées au long de l'élaboration du PLUi, à chaque nouvelle étape structurante de l'élaboration.

Ces réunions ont permis d'informer les habitants de l'avancée de l'élaboration du projet de PLUi, des thématiques abordées par le PADD, de la méthodologie suivie pour élaborer le zonage, des grands principes réglementaires, etc. Pour échanger avec les habitants, une première ébauche de zonage de chaque commune a également été présentée lors de la réunion publique de septembre 2024 :

- **2022 : présentation de la démarche PLUi et du concept de « PADD »**
 - À La Haye-Pesnel le 29 mars [environ 30 participants]
 - À Bricqueville-sur-mer le 4 avril [environ 50 participants]
 - À Yquelon le 5 avril [environ 30 participants]
- **2023 : présentation du PADD débattu et de la méthodologie de zonage**
 - À la Haye Pesnel le 12 décembre 2023 [environ 90 participants]
 - À Granville le 19 décembre [plus de 100 participants]
- **2024 : présentation de l'objectif zéro artificialisation nette, des grands principes réglementaires, et atelier autour du premier projet de zonage**
 - À Granville le 9 septembre [plus de 200 participants]
 - À la Haye-Pesnel le 17 septembre [environ 130 participants]

Les réunions ont systématiquement été annoncées via le site internet de Granville Terre et Mer et les journaux locaux (voir [2.1.3. - Annonce de tous les événements ouverts au public](#))

sur le site internet de Granville Terre et Mer et dans un journal local], mais ont également fait l'objet d'une publicité beaucoup plus large :

- affiches au format A3 à l'accueil des mairies
- publications sur les sites internet et/ou les pages Facebook des mairies
- affichage sur les panneaux d'affichage numériques des communes (ou en version dématérialisée sur l'application Panneapocket)
- lettres d'information et magazines communaux
- affiches grand format dans les colonnes Morris de la ville de Granville pour les réunions publiques de septembre 2024.

Si les premières réunions organisées en 2022 ont attiré peu de participants (probablement car le PLUi était encore mal identifié par le public, et que le sujet abordé intéressait plus le monde associatif que le grand public) la participation a été conséquente pour les réunions publiques de 2023 et 2024, qui avoisinaient systématiquement la centaine de participants, un nombre honorable compte-tenu de la population du territoire.

	Plan d'urbanisme intercommunal : des réunions publiques organisées Politique Définir les grandes orientations d'aménagement du territoire et les possibilités de construction, c'est là l'objectif du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Granville Terre et Mer qui doit être validé en 2025. Afin de présenter son projet de zonage au grand public, deux réunions publiques sont programmées en décembre 2023 à La Haye-Pesnel et à Granville. Pour couvrir les 32 communes, le PLUi remplacera les documents d'urbanisme actuellement en vigueur dans les 26 communes dotées d'un PLU ou d'une carte communale et s'appliquera aux six autres communes. Ce document classera les secteurs du territoire en zones agricoles, zones naturelles, zones déjà urbanisées et zones à urbaniser. Les représentants de l'intercommunalité présenteront un projet de zonage et les grands principes réglementaires aux habitants mardi 12 décembre de 18h à 20h à l'espace du Bocage de La Haye-Pesnel et mardi 19 décembre de 18h à 20h à Granville, salle de Hérél. Pratique. Entrée libre. Afin de présenter le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal, deux réunions publiques sont programmées en décembre 2023 à La Haye-Pesnel et à Granville.
En haut à gauche, extrait du support de présentation 4 avril 2022 En haut à droite, annonce des réunions publiques, La Manche Libre, 9 décembre 2023 En bas à gauche, présentation des planches de zonage lors de la réunion du 17 septembre 2024 En bas à droite, participants à la réunion publique le 9 septembre 2024 à Granville	

Ces réunions étaient toujours organisées selon un format combinant transmission descendante d'information et interventions du public. Plus spécifiquement pour les réunions de septembre 2024, la deuxième partie de la réunion était spécifiquement dédiée à des échanges en format "ateliers" autour des planches de zonage de chaque commune. Ainsi les participants à la réunion étaient invités à annoter les planches de zonage. Ce système a permis de recueillir de nombreux commentaires et contributions qui ont pu être analysés dans le cadre de la construction du projet de zonage.

A chaque réunion publique, le public pouvait poser ses questions tout au long de la présentation, et un temps était également dédié aux questions et remarques en fin de chaque réunion : de nombreuses remarques ont ainsi pu être formulées par les participants sur les questions générales, comme le démontre l'exemple ci-dessous :

Extrait du compte rendu de la réunion publique du 19 décembre 2023

[...]

Question du public : *il y a beaucoup de travail à faire sur la protection du bocage en Normandie, le PLUi prend-il en compte cette problématique ?*

Réponse : *le service GEMAPI de GTM a recensé sur le territoire toutes les haies avec un intérêt hydraulique, paysager ou biodiversité et mis en place des commissions bocage pour préserver ces haies. Le PLUi reprendra ce recensement et protégera les haies au titre de la loi paysage. Par ailleurs une délibération du conseil communautaire les préserve temporairement en attendant la mise en œuvre du PLUi.*

Question du public : *qu'entend-on par "optimisation du foncier"*

Réponse : *il s'agit de densifier au maximum les constructions et remplir les espaces non-bâties dans les zones agglomérées (communément appelés « dents creuses ») pour éviter d'implanter des nouvelles activités sur des terres actuellement naturelles ou dévolues à l'agriculture*

Question du public : *certaines communes littorales (notamment Jullouville) continuent à beaucoup construire, notamment dans des zones à risque, quelle explication ?*

Réponse : *il existe différent niveau de "risques" en fonction des conditions naturelles (altitude du sol, etc.) et des anthropiques (existence de digues, de protection...). Dans les zones où le risque est faible, il est tout à fait possible de construire, à condition d'adapter les constructions au niveau de risque (pas de sous-sol, hauteur de rez-de-chaussée...). Sur le sud du territoire (Carolles, Jullouville, Saint-Pair-sur-Mer), le préfet a prescrit l'élaboration d'un plan de prévention des risques littoraux qui s'imposera au PLUi*

Question du public : *sur la ville de Granville, il y a peu de logements sociaux. Si la ville était soumise au SRU elle ne respecterait pas les obligations statistiques (mais elle n'y est pas soumise). Comment le PLUi peut-il répondre à ces besoins ?*

Réponse : *le volet « habitat » est traité par un outil spécifique, le programme local de l'habitat (PLH) déjà en vigueur. Toutefois le PLUi proposera également plusieurs outils pour favoriser le logement social :*

- *Les DAP sectorielles qui vont définir des grands principes d'aménagement, et notamment imposer un pourcentage de logements sociaux sur un aménagement d'ensemble*
- *Les servitudes de mixité sociale*

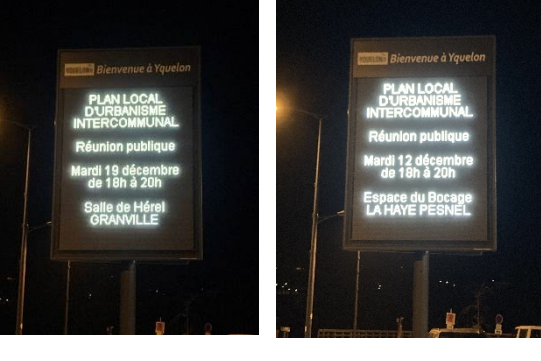
Remarque du public : *Hervé BOUGON a dit que la communauté de communes « attendait le projet du département » concernant le port de Granville, ce qui est regrettable car il faut que GTM agisse et impulse une politique relative au port (remarque exprimée par le président de l'Association de protection du port*

de Granville,]

Réponse : la communauté de communes n'est pas compétente administrativement pour prendre des décisions relatives au port de Granville. Mais le département, qui dispose de la compétence, est une personne publique associée au PLUi, et nous communiquera toutes les informations utiles pour la mise en œuvre de l'aménagement du port au fur et à mesure de l'évolution du projet [...]

Il était demandé aux participants d'éviter de poser des questions personnelles (par exemple « mon terrain peut-il devenir constructible ? »), mais ces questions pouvaient être abordées avec les techniciens et élus présents dans la salle après les différentes réunions, ou en prenant un rendez-vous avec les techniciens après les réunions.

Les réunions publiques (ainsi que leurs comptes-rendus dans la presse) ont systématiquement été suivies de pics de contribution du public par courrier ou courriel, ou de prise de renseignement par téléphone auprès du standard de la communauté de communes ou de son service urbanisme, ce qui illustre leur utilité comme outil d'information et de sensibilisation du public.

 Dernière étape en date : la prochaine réunion publique à Granville sur le sujet concernera le projet de zonage et les grands principes du règlement. Elle aura lieu le mardi 19 décembre 2023 à 18h, salle de Hérél. REUNIONS PUBLIQUES DE 18 H À 20 H PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) Présentation du projet de zonage et des grands principes du règlement MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 à La Haye-Pesnel, Espace du Bocage MARDI 19 DÉCEMBRE 2023 à Granville, Salle de Hérél ENTRÉE LIBRE	 août 2024 Lettre info n°20 Déchets : BROYAGE DE VÉGÉTAUX À DOMICILE 2^e phase d'implémentation du 1^{er} septembre 2024 au 15 mars 2025 CONCOURS D'ACCÈS AU SERVICE ACCÉDER : le brouillage avec nos bennes vous évite de faire appel à un broyeur professionnel, 30 à 50 euros de déchets (matériaux). PLUi : REUNIONS PUBLIQUES DE 18 H À 20 H PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) Présentation des projets de zonage et de règlement LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024 à Granville, Salle de Hérél MARDI 17 SEPTEMBRE 2024 à La Haye-Pesnel, Espace du Bocage ENTRÉE LIBRE Décès René POIGNANT : Bien connu des pêcheurs locaux, René POIGNANT est décédé le 04 août 2024, à l'âge de 89 ans. Médecin à Hérouville-Saint-Clair, il a été aidé par ses grands-parents, à Cérances, la passion pour la pêche l'a conduit en Seine, à la recherche de nouvelles destinations. La pêche à pied était également une activité qu'il appréciait. Environnement : Le bûlage des végétaux pour des espaces verts des particuliers, des collectivités territoriales et des entreprises est interdit (arrêté préfectoral du 14 décembre 2019, art. 4 de l'arrêté préfectoral 2019/12/14). En raison de ses impacts environnementaux et sanitaires importants, le bûlage des végétaux et des déchets en son territoire est interdit en toute zone de l'environnement sensible (art. 21-1). Revisitez cette interdiction sur notre indication pédales.
 REUNIONS PUBLIQUES DE 18 H À 20 H PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) Présentation des projets de zonage et de règlement LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024 à Granville, Salle de Hérél MARDI 17 SEPTEMBRE 2024 à La Haye-Pesnel, Espace du Bocage ENTRÉE LIBRE Granville Terre & Mer Communauté de Communes	 Bienvenue à Yquelon PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL Réunion publique Mardi 19 décembre de 18h à 20h Salle de Hérél GRANVILLE Bienvenue à Yquelon PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL Réunion publique Mardi 12 décembre de 18h à 20h Espace du Bocage LA HAYE PESNEL

En haut à gauche, annonce d'une réunion publique sur le site internet de la mairie de Granville [capture d'écran 5 décembre 2023]

En haut à droite, annonce des réunions publiques, lettre d'info de Cérances, août 2024

En bas à gauche, affiche publicitaire pour une réunion publique à Granville [photo 3 septembre 2024]

En bas à droite, annonce des réunions publiques sur le panneau électronique d'Yquelon [photo 2 décembre 2023]

2.2.2 Réunions ou ateliers thématiques

Ateliers participatifs de (re)découverte du territoire et de ses enjeux

Lors de la détermination des modalités de concertation, il était envisagé d'organiser des ateliers thématiques ouverts au public dans les communes structurantes du territoire [Bréhal, Granville, Saint-Pair, Jullouville, la Haye-Pesnel] pour identifier les enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux durant la phase de diagnostic.

L'épidémie de coronavirus a contraint la communauté de communes à annuler ces ateliers de partage des enjeux prévus sur la période 2020-2021. Comme le démontrent les différents exemples ci-dessous, d'autres ateliers thématiques ont cependant été assurés pour permettre des temps d'échange qualitatifs avec le grand public [présence sur les marchés], les professionnels du territoire [agriculteurs référents, gestionnaires des campings] ou les associations intéressées par les questions de planification urbaine [associations environnementales ou de protection du patrimoine]

Présence sur les marchés

L'équipe projet PLUi de Granville Terre et Mer [agents du service urbanisme, membres des bureaux d'études urbanisme et environnement, et élu en charge de l'aménagement du territoire] a tenu à plusieurs reprises un stand sur les marchés du territoire :

- En 2019 :
 - 12 novembre à Bréhal
 - 13 novembre à La Haye-Pesnel
 - 16 novembre à Granville
 - 31 novembre à Saint-Pair-sur-Mer
- En 2022 :
 - 19 juillet à Bréhal [environ 70 personnes rencontrées]
 - 22 juillet à Jullouville [environ 60 personnes rencontrées]
 - 23 juillet à Granville [environ 100 personnes rencontrées]

Les marchés de 2019 ont surtout permis de sensibiliser le grand public à la démarche PLUi et de l'informer de l'existence du document. Les habitants le souhaitant pouvaient jouer à un quizz pour vérifier leur connaissance du territoire [exemple de question : *Quelle commune n'a pas accès à la mer entre Muneville-sur-Mer, Coudeville-sur-Mer ou Saint-Pair-sur-Mer ? Construit-on plus de logements aujourd'hui qu'au début des années 2000 ? Citez-nous un site représentant une richesse écologique ou paysagère...* et localiser les enjeux en matière de risques et de patrimoine sur le territoire en positionnant des pastilles sur une carte grand format.

Les marchés de 2022 ont permis de faire remonter de nombreux éléments pour la construction du PADD du PLUi. La période estivale a été choisie pour maximiser le nombre de personnes présentes, mais aussi pour permettre de rencontrer les touristes ou résidents secondaires, nombreux sur les communes sélectionnées. Les habitants se sont montrés particulièrement intéressés par l'élaboration du PLUi et ont profité de ces temps

d'échange pour faire remonter des remarques d'ordre général, et de nombreuses questions quant à la constructibilité [ou non] de leur propre parcelle. Lors de ces temps de concertation sur les marchés, un registre était à disposition pour que les participants puissent y consigner, au besoin, leurs remarques.

Extrait du compte rendu du marché de Granville le 23 juillet 2022

[...]

Mobilités

- *Améliorer le stationnement dans Granville notamment en période touristique. Cette problématique décourage certains habitants de venir en ville.*
- *Beaucoup de satisfaction sur le transport en commun notamment pour les personnes venant de Donville et St Pair.*
- *Demande de mettre en place la 2X2 voies entre Granville et Avranches.*
- *Développer beaucoup plus les boucles cyclables et améliorer la sécurité des voies vélos dans Granville en retirant notamment les passages en contre-sens de la circulation automobile.*
- *Communiquer plus sur le schéma vélo.*
- *Créer des parkings relais en entrée de Granville à proximité des arrêts de bus NEVA.*
- *Aménager mieux les pourtours de la gare pour les vélos et piétons.*

Environnement et cadre vie

- *Aménager et mettre en valeur le cours Jonville.*
- *Mettre plus en valeur le port et démolir les bâtiments en friches.*
- *Favoriser la construction de bâtiments de qualité.*
- *Manque des espaces verts dans Granville.*
- *Mettre en valeur le bassin à flot de Granville.*
- *Lutter contre le développement des mouettes dans Granville.*

Formes urbaines et urbanisation

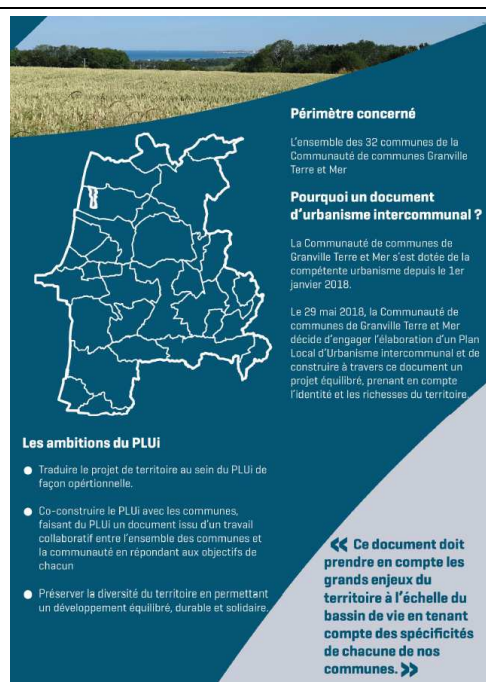
- *Que va-t-il se passer sur la friche de l'école Jean Macé ?*
- *Il est plus que souhaitable de favoriser les classes moyennes sur le littoral plutôt que les gens aisés [notamment sur Jullouville et Donville].*
- *Constat de l'impossibilité de loger la main d'œuvre peu qualifiée ou les emplois saisonniers.*
- *Que va-t-il se passer sur la friche de la Banque de France ?*
- *Réduire les nouvelles constructions sur Jullouville.*
- *Éviter de trop densifier ou densifier en garantissant l'intimité parcellaire.*
- *Développer le port plaisancier de Granville.*
- *Trouver un équilibre entre architecture contemporaine et architecture traditionnelle.*

Équipements et commerces

- *Manque un lieu de convivialité pour boire un verre en profitant de la vue sur mer. Potentiel intéressant à côté du Casino de Granville par exemple.*

Communication

- *Bien communiquer sur le schéma vélo sur le site de l'intercommunalité.*
- *Informar sur le site internet de l'intercommunalité quand le PADD pourra être téléchargé. [...]*



En haut à gauche, extrait d'un flyer distribué au public sur les stands du marché en 2019

En haut à droite, habitant localisant les enjeux sur carte du territoire à la Haye-Pesnel en 2019

En bas à gauche, habitante jouant au quizz sur le stand du marché de Bréhal en 2019

En bas à droite, le stand PLUi sur le marché de Granville en 2019

un dynamisme agricole ...

Actifs agricoles - surfaces

+ 70 particuliers (usagers de terres agricoles) basés sur GTM

255

~350 chefs d'exploitation

Avec en plus, 30 à 50 usagers basés à l'extérieur du territoire

37 avec exploitants > 52 ans

SAU déclarée PAC (2017)

=

18 035 ha

10 414 ha

7 453 ha

59 %

Sources : Données RA2000 & RA2010 (ADRESTER), CRAN - Traitement CRAN

Sources : RPZ2017/enquête CASO

À gauche, extrait du support utilisé pour la réunion des référents de juin 2019

À droite, lors de la rencontre sur les enjeux en novembre 2019

Réunion gestionnaires de campings

Une réunion a été organisée le 9 janvier 2024 en présence de tous les gestionnaires de campings connus sur le territoire, pour présenter les possibilités d'extension des campings au regard du code de l'urbanisme et de la loi littoral.

Me ROUHAUD, avocat suivant l'élaboration du PLUi pour le cabinet LEXCAP a présenté les principes du zéro artificialisation nette et expliqué les spécificités de la loi littoral en matière de campings en détaillant des exemples de jurisprudence. Les participants ont ensuite pu faire part de leurs besoins, notamment en matière d'extension des surfaces d'exploitation.

La météo particulièrement neigeuse ce jour a entraîné des difficultés de circulations imprévues, et seuls 13 représentants de campings ont pu être présents – le support de présentation et le compte-rendu de la réunion ont été transmis à l'ensemble des invités postérieurement à la réunion pour garantir à tous un même niveau d'information.

> l'extension de l'urbanisation est possible uniquement en continuité des agglomérations et villages existants

© - 2024 - LEXCAP

1. LOI LITTORAL

La loi littoral vise à éviter l'urbanisation non contrôlée des espaces littoraux. À cet effet, elle dispose que l'extension de l'urbanisation dans les communes littorales ne peut se faire qu'au sein d'entités déjà suffisamment denses : les « villages » et « agglomérations ». Dans des secteurs de densité moindre mais avérée (les « secteurs déjà urbanisés ») une densification du tissu bâti peut-être autorisée, mais dans les secteurs non-urbanisés les constructions nouvelles sont interdites (sauf exceptions). C'est le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT, élaboré par le PETR du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et actuellement en révision) qui détermine les villages, agglomérations et secteurs déjà urbanisés du territoire, selon des critères déterminés par la loi.

Précisant que le conseil d'état a confirmé en 2016 que les campings étaient bien soumis aux principes de la loi littoral, M^{re} ROUHAUD détaille les différents cas de figure susceptibles de se présenter sur le territoire en se basant sur des exemples issus de la jurisprudence (voir illustrations ci-après) :

- Création d'un nouveau terrain de camping en dehors des villages et agglomérations : **interdite**
- Extension d'un terrain de camping existant en dehors des villages et agglomérations : **interdite**
- Extension d'un camping existant situé au sein d'un village ou d'une agglomération : **autorisée**. Le camping en lui-même n'étant pas considéré comme constitutif d'agglomération, l'extension doit être réalisée en continuité de la zone urbanisée.

Page - 2 - sur 5

À gauche, extrait du support de présentation de la réunion thématique « campings »

À droite, extrait du compte-rendu de la réunion thématique « campings »

À la suite de cette réunion, 12 demandes ont été reçues de la part des gestionnaires de camping pour des évolutions du zonage permettant l'extension de leur site. La plupart de ces demandes n'ont pas pu être satisfaites en raison des conditions de la loi littoral.

Réunions avec les associations environnementales et de protection du patrimoine

Les associations de protection de l'environnement et du patrimoine du territoire ont été conviées à quatre réunions au long de l'élaboration du PLUi :

- 24 septembre 2019 : présentation de la démarche PLUi, et ateliers de spatialisation des enjeux environnementaux et paysagers. Les participants ont pu faire ressortir les enjeux en matière de préservation du littoral, d'activité agricole, d'érosion du linéaire bocager...
- 6 septembre 2021 : retour sur l'avancement de l'élaboration du PLUi (après une pause sans réunion due à l'épidémie de coronavirus), ateliers thématiques sur le PADD
- 9 novembre 2023 : présentation des principes de zonage, des projets d'OAP, et échanges autour des grands principes qui devront régir l'élaboration du règlement. Les associations sont invitées à identifier les bâtiments présentant un intérêt patrimonial
- 3 octobre 2024 : présentation du projet de PLUi dans son dernier état d'avancement (PADD, zonage, projet de règlement) et la suite de la procédure, en prévision de l'arrêt de projet et l'enquête publique

Chaque réunion était également l'occasion de partager aux représentants des associations les derniers documents produits : lettres d'infos PLUi, PADD débattu, etc.

Extrait du compte rendu de la réunion du 9 novembre 2023 à Bréhal

[...]

- *Quel est le projet envisagé sur le port ? Quelle est la vision des élus de GTM sur le projet portuaire ? Le port est un outil exceptionnel pour le territoire. Le PLU de Granville est aujourd'hui très permissif sur les destinations et sous-destinations autorisées. Une OAP sectorielle sur le port est-elle envisagée ?*
 - o M. Bougon partage la vision présentée, sur l'importance et la chance de bénéficier d'un port. Il précise que la gestion portuaire de la Manche est une compétence du Département, et non de l'intercommunalité, il est dans ce sens difficile de proposer une réglementation et des projets. D'autant que le ou les projets envisagés par le Département ne sont pas connus, les élus de Granville Terre et Mer ne sont pas associés aux réflexions du Département.
 - o L'intitulé exact de l'orientation du PADD débattu est rappelé : « Accompagner le réaménagement du port ». À l'heure actuelle, il est trop tôt, la réglementation sur le port n'est pas définie.
 - o Pour l'heure, aucune OAP n'est envisagée sur le port, mais il est tout à fait possible d'en concevoir une.
- La loi Climat et Résilience est-elle prise en compte dans la démarche PLUi ?
 - o Cette loi est évidemment prise en compte dans les réflexions. Les grands principes de la

loi sont rappelés. Il est rappelé que le PLUi n'est pas la somme de 32 PLU et d'intérêts communaux mais bien un projet global.

- Quelle est la projection de croissance ? et le rythme de croissance ?
 - o La croissance démographique projeté est de +0,5%/an, avec deux périodes, la première plus soutenue pour prendre en compte du Schéma de Cohérence Territoriale et du Programme Local de l'Habitat et la seconde moins soutenue.
- Pourquoi n'est-il pas envisagé le maintien de la population, sans construire sur des terres agricoles ?
 - o Notre territoire est dynamique, d'un point de vue emploi, tourisme et autres, il est difficilement envisageable de choisir cette option il y a un besoin de logements pour répondre à l'offre, notamment des actifs qui cherchent à se loger. L'objectif est de réduire et de modérer la consommation foncière. [...]

LE ZONAGE : LES GRANDS PRINCIPES

Géostudio présente :

- La méthodologie mise en place pour la délimitation des zones, qui comprend notamment plusieurs réunions avec les élus communaux.
- Les différentes zones du PLUi, les possibilités au sein de chaque zone et les méthodes de délimitation
- La méthode d'identification des hameaux constructible [densifiables] : nombre de constructions, densité, desserte des réseaux, accès/voirie, etc.

Remarques – interventions – questions :

- Les fonds de Vallées sur les fleuves côtiers constituent un élément structurant, qu'il convient de préserver, de même pour la forêt de la Lucerne-d'Outremer [Espace boisé classé – EBC].
 - o Un plan de gestion couvre cette forêt, elle sera protégée au titre de la loi Paysage et biodiversité.
- Le SDAGE et le SAGE définissent les données environnementales à préserver.
- Comment sont définis les espaces boisés à Granville, notamment ceux en milieu urbain ?
 - o Les élus granvillais sont sensibles à l'environnement, au cadre de vie et à la nature en ville.
 - o Des commissions bocage sont mises en place par commune ou groupement de communes.
- Comment seront préservés les petits bâtiments en zone agricole et naturelle ?
 - o Ils peuvent être identifiés au plan de zonage et des prescriptions seront définies pour les préserver et les mettre en valeur [...]



PLU : CONCERTATION ASSOCIATION
24.09.18 Plan de concertation

FUILLE DE PRESENCE

NOM/Prénom	Structure	Mail	Signature
BOUSSELE Jean-Louis	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
RECAUT Marie-Claire	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
TEBET Dominique	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
FRANCK Quentin	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
GRANET Christophe	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
DELAUD Valérie	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
GEROLDES Marie	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
LEHUE Vincent	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
ALBERTINI Anne	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
BOUSSELE Jean-Louis	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
RECAUT Marie-Claire	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
TEBET Dominique	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
FRANCK Quentin	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
GRANET Christophe	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
DELAUD Valérie	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
GEROLDES Marie	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
LEHUE Vincent	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
ALBERTINI Anne	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
BOUSSELE Jean-Louis	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
RECAUT Marie-Claire	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
TEBET Dominique	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
FRANCK Quentin	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
GRANET Christophe	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
DELAUD Valérie	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
GEROLDES Marie	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
LEHUE Vincent	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	
ALBERTINI Anne	Jeunesse	jeunesse@jeunesse-lyon.fr	



1/ Les pièces du PLUi et la méthodologie



Où en est-on ?

- Zonage travaillé à deux reprises avec les élus.
- En attente du volet littoral du SCoT :
 - Des zones constructibles sur le littoral
 - Des espaces proches du rivage
 - Des coupures d'urbanisation



Méthodologie :

1. Entretiens individuels avec les élus de chaque commune à plusieurs reprises, un binôme de bureaux d'études (urbanisme et environnement)
2. Transmission aux élus et modifications
3. Bureaux d'études et techniciens de GTM garants d'une démarche communautaire, tout en prenant en compte les spécificités territoriales
4. En cas d'arbitrage : décision prise en Comité de Pilotage
5. Echanges avec les PPA de la méthodologie,
6. *A venir : rencontre plus individuelle avec les PPA (Département – voirie, concessionnaire réseaux, chambre agriculture et DDTM)*

Réglementation Zonage

960

En haut à gauche, atelier avec les associations environnementales, 6 septembre 2021 à Bréhal

En haut à droite, feuille de présence de la réunion du 24 septembre 2019 à Bréhal

En bas à gauche, atelier de spatialisation des enjeux, 24 septembre 2019 à Bréhal

En bas à droite, extrait du support de présentation de la réunion du 9 novembre 2023 à Bréhal

2.2.3 Supports pédagogiques

Différents supports pédagogiques ont été produits au fur et à mesure de l'élaboration du PLUi. Ces documents ont été mis à disposition du public par différentes voies : consultation et téléchargement sur le site internet de la communauté de communes, mise à disposition dans les lieux publics (mairies, médiathèques, etc.) ou lors d'évènements publics (réunions publiques, permanences sur le marché), ou même réutilisés par les différentes communes pour leurs magazines et réseaux sociaux municipaux.

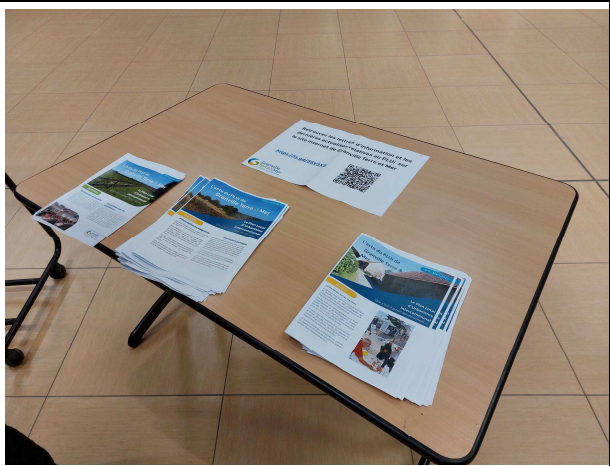
Lettre d'information GTM

Des lettres d'information « L'actu du PLUi de Granville Terre et Mer » ont été publiées tout au long de l'élaboration du PLUi. Ces supports de deux à quatre pages présentaient les dernières avancées du travail sur le PLUi, en présentant et illustrant les temps forts de l'élaboration (sorties terrain, rencontre avec les différents acteurs...) :

1. Janvier 2020 – structuration du territoire, concertation avec les associations et les habitants, diagnostic agricole et foncier...

2. Mars 2022 – présentation des enjeux, PADD, échanges avec les personnes publiques associées...
3. Mars 2023 – concertation sur les marchés, élaboration des OAP...

Une quatrième lettre est en cours de rédaction et devrait être publiée après l'arrêt de projet pour informer le public et lui permettre de se préparer à l'enquête publique





À gauche, mise à disposition des lettres d'informations lors d'une réunion publique en décembre 2023 à Granville

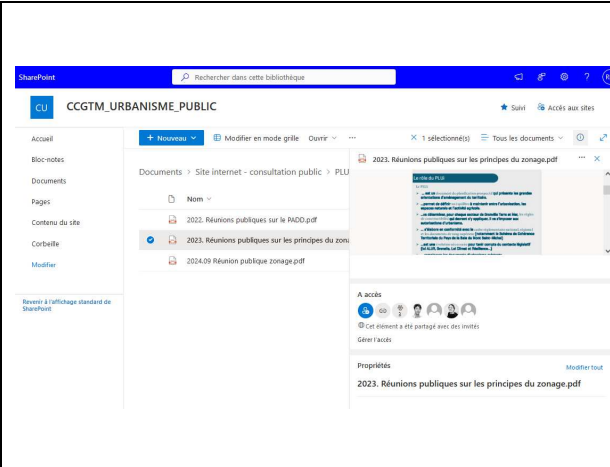
À droite, extrait de la lettre d'info PLUi n°3 [mars 2023]

Supports de présentation PLUi

Lors des réunions publiques organisées en 2022, 2023 et 2024, des supports de présentation étaient diffusés sur un écran géant et commentés par l'équipe projet PLUi de Granville Terre et Mer.

Ces supports étaient largement illustrés et commentés textuellement pour rester utilisable de façon indépendante des commentaires oraux. Ils ont donc été mis à disposition du public sur le site internet de la communauté de communes dans les semaines ayant suivi chacune des réunions publiques.





À gauche, projection d'un support lors de la réunion publique à la Haye-Pesnel en février 2022

À droite, page de consultation / téléchargement des supports de présentation sur le site internet de GTM [capture d'écran 15 janvier 2025]

Flyer distribué sur le marché

Lors des ateliers thématiques d'informations organisés en 2019 sur les marchés de Granville, Saint-Pair-sur-Mer, La Haye-Pesnel et Bréhal un flyer informatif de quatre pages présentant l'élaboration du PLUi a été mis à disposition des habitants.

Plusieurs centaines de flyers ont été distribués [dont une majorité sur le marché de Granville].



Quizz présenté sur le marché

Sur les mêmes marchés, un quizz était mis à disposition des habitants pour les intéresser de manière ludique à la communauté de communes Granville Terre et Mer, son territoire et ses enjeux.



Roll-up

Lors des différents événements ouverts au public, des « roll-ups » [supports d'exposition mobile] présentant la démarche PLUi et ses principaux enjeux étaient mis à disposition du public en consultation.

Afin de rester à jour des évolutions de l'élaboration du PLUi, deux roll-ups ont été produits – un troisième sera réalisé après l'arrêt de projet pour informer les habitants des suites de la procédure [enquête publique, etc.]



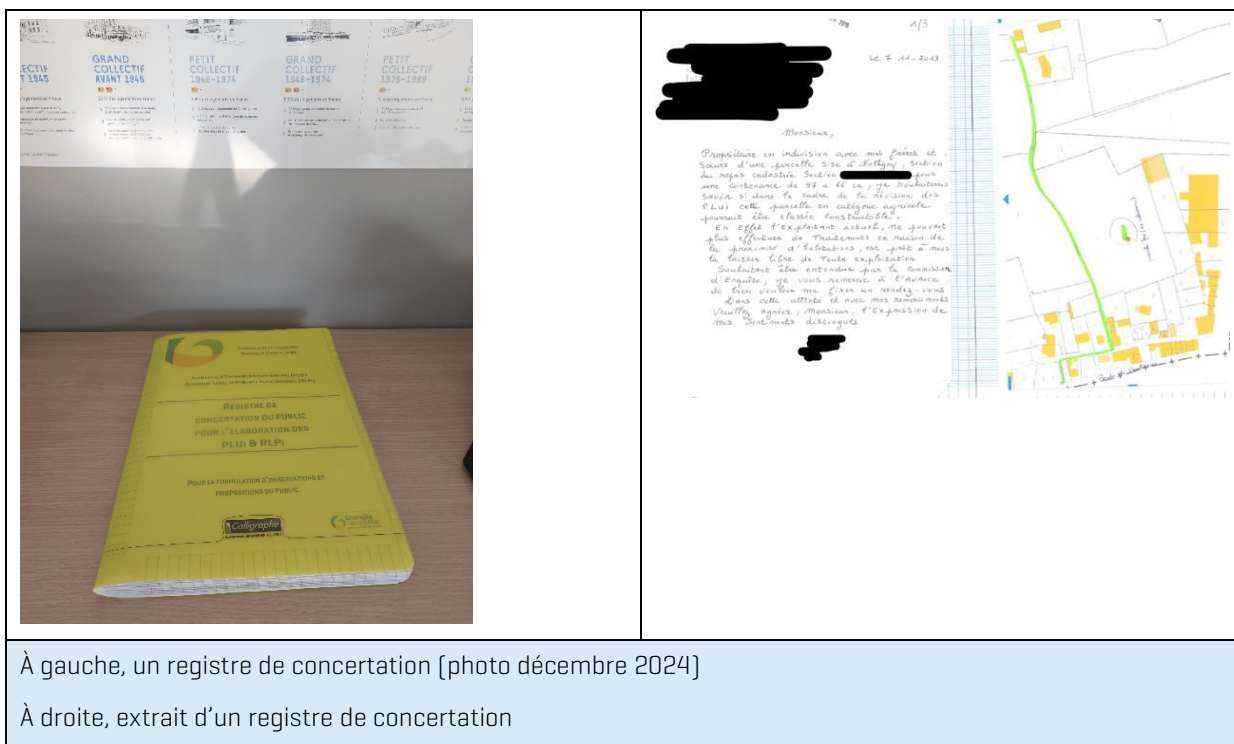
2.3 Moyens d'expression

2.3.1 Registres de concertation

Le 31 juillet 2019, des registres de concertation ont été adressés à chacune des 32 communes composant le territoire de Granville Terre et Mer avec un courrier indiquant qu'ils devaient rester accessibles en mairie [aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie] jusqu'à l'arrêt de projet du PLUi, afin de permettre au public de consigner ses remarques par voie écrite. Un exemplaire était également accessible au pôle urbanisme de la communauté de communes à Bréhal.

L'existence de ces registres était régulièrement rappelée au public [lors de réunions publiques, des vœux des maires, dans le magazine communautaire et les magazines communaux, etc.]. Le public a consigné de nombreuses remarques en les doublant généralement d'un courrier adressé en commune ou à la communauté de communes.

Une centaine de contributions a été recensée dans les cahiers, avec une assiduité variable : certains cahiers sont vides quand d'autres totalisent plusieurs dizaines de contributions. Par ailleurs certaines contributions sont hors champ d'application des documents d'urbanisme mais relèvent plutôt de doléances adressées aux communes.



À gauche, un registre de concertation (photo décembre 2024)

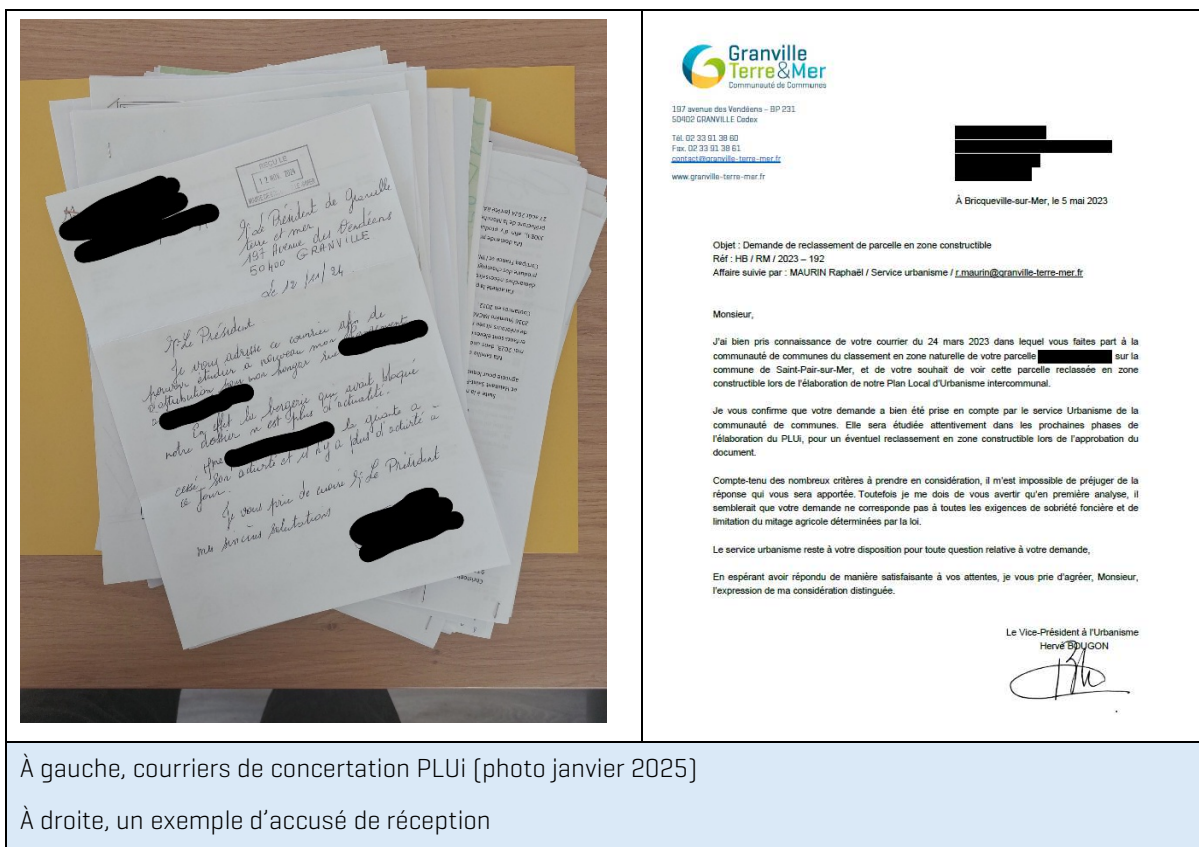
À droite, extrait d'un registre de concertation

2.3.2 Contribution courrier et courriel

Parallèlement aux contributions sur les registres papier, plus de 150 contributions ont été adressées par voie postale ou par courriel à la communauté de communes.

Ces contributions faisaient systématiquement l'objet d'un accusé de réception. Compte tenu des nombreux paramètres à prendre en compte, l'accusé de réception ne contenait généralement pas d'information sur la suite qui serait réservée à la demande. Toutefois si la demande était manifestement irrecevable, le courrier pouvait l'indiquer au pétitionnaire pour lui éviter de nourrir de faux espoirs.

Un certain nombre des contributions adressées par courrier faisaient doublon avec des contributions inscrites sur le registre de concertation.



À gauche, courriers de concertation PLUi (photo janvier 2025)

À droite, un exemple d'accusé de réception

2.4 Modalités complémentaires

2.4.1 Renseignement du public au cas-par-cas

Au fur et à mesure de l'élaboration du PLUi, de nombreuses personnes ont sollicité le service urbanisme pour obtenir des renseignements, soit sur le projet de PLUi (*"ma parcelle va-t-elle devenir constructible"* ?) soit sur les modalités de participation (*"comment demander que ma parcelle devienne constructible ?"*).

Ces demandes spontanées d'informations prenaient la forme d'appels téléphoniques, ou de passage au pôle urbanisme de Bréhal et n'ont pas été quantifiées (probablement plus de 100 usagers renseignés). Quand il était nécessaire de prendre plus de temps pour comprendre la demande et les besoins des personnes, le service urbanisme proposait un rendez-vous aux usagers : sur les années 2023 et 2024, 16 rendez-vous ont été accordés pour une durée généralement comprise entre 30 minutes et 1h.

L'accueil et l'information du public font partie des missions de service public de la communauté de communes ; toutefois le rapport entre le temps consacré aux demandeurs et le nombre de personnes touchées n'est pas satisfaisant, d'autant que les questions et remarques des usagers relevaient plutôt de la phase d'enquête publique.

2.4.2 Articles de presse

De très nombreux articles de presse ont été rédigés tout au long de l'élaboration du PLUi, principalement dans les journaux La Manche Libre, Ouest France et la Gazette de la Manche.

Chaque grande étape de l'élaboration du document d'urbanisme était relayée par la presse locale : réunions publiques (dates communiquées en amont, puis articles relatant le déroulement des réunions), débats sur le PADD en conseils municipaux ou communautaires, presse sur les marchés, etc.

Granville - Granvillais Urbanisme : « Il faut trouver le juste équilibre » Bricqueville-sur-Mer — Les règles d'urbanisme tendent à évoluer. Petit tour d'horizon des tendances et des principes avec Hervé Bougon, maire et chargé de l'urbanisme au niveau intercommunal. Acronymes Des qu'il s'agit d'urbanisme, les acronymes et sigles en tous genres ne manquent pas : Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), Sdradef (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), Soot (Schéma de cohérence territoriale), DOO (Document d'orientation et d'équipement), PLU (Plan local d'urbanisme), PLU (Plan local d'urbanisme intercommunal), PNU (Règlement national d'urbanisme) et d'autres encore. « Certains élus ont eux-mêmes du mal à s'y retrouver, mais de dire comment tout cela est perçu par les particuliers. » Hervé Bougon a répondu à nos questions. « En tant que vice-président de Granville Terre et mer (GTM) en charge de l'urbanisme et vice-président du Pôle d'équilibre territorial et rural Sud-Manche (PETR), c'est la moindre des choses. » Chânières Parmi les documents prioritaires, celui de la mise en œuvre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). « Des lors qu'il aura été approuvé, ce PLUi aura valeur de règlement dans tout le territoire de la commune. » Le calendrier est aujourd'hui connu. « Cette commune, cette année, par l'élaboration et la validation du Plan d'aménagement stratégique (PAS) : c'est un peu la bible du PLUi, il définit les objectifs architecturaux et économiques. Le dernier étape, la mise en œuvre du PLUi, est prévue pour le début de l'année 2023. Avant cela, il y aura eu les phases administratives et l'enquête publique. » La non-artificialisation C'est bien un enjeu pour toutes les communes. La non-artificialisation est exposée sur trois principes : éviter, réduire et compenser. « Cela signifie qu'il deviendra quasiment impossible de construire de la terre agricole pour de nouveaux projets. En clair, pour un territoire donné, par exemple celui de la commune de Granville, il faut trouver ailleurs, dans ce même territoire, un hectare qui devienne nécessairement non aménageable. » Dents creuses, réhabilitation, extension et maintien des vitrines Ce sont les tendances fortes pour l'avenir. « Le maintien des dents creuses consiste à privilégier pour tout projet l'utilisation d'espaces non construits entourés de parcelles bâties. La réhabilitation concerne des locaux existants sur du bâti ancien. Dans ce domaine, afin d'aider les propriétaires occupants et les bailleurs, il existe toute une panoplie d'aides pour la réalisation de travaux. » Les axes du passé Toutes ces règles d'urbanisme peuvent s'appuyer à une accumulation de contraintes et de restrictions. Hervé Bougon ne conteste pas. « Je pense que nous parviendrons à maintenir les erreurs du passé. À une époque pas si lointaine, il était encore possible de faire tout et n'importe quoi et il y a eu des écarts. » L'urbanisme L'urbanisme est devenu un jeu d'équilibre. « Il faut veiller à la fois aux petites communes rurales qui ne doivent pas être les oubliées de l'histoire mais aussi la nécessité de ne pas trop éloigner les zones habitées des basses d'emplois afin de limiter les déplacements coûteux en termes de bilan carbone. Enfin, les primo-accédants, avec parfois de faibles niveaux de revenus, doivent aussi pouvoir y trouver leur compte. Pas simple tout ça ! »	Le conseil vote contre la version actuelle du plan d'aménagement Carolles Le conseil s'est réuni le 9 juin avec pour objectif l'évaluation et la validation du Plan d'Aménagement de Développement Durable, PADD, proposé par la communauté de communes de Granville Terre et Mer, GTM. Laurent Tourny, conseiller, a rappelé le cadre du PLU, Plan Local d'Urbanisation, mis en place par Jean-Marie Sevin, maire sortant, en 2018; PLU que le maire Miloud Mansour qualifie de « très bon et très protecteur ». Le PADD est une pièce du futur PLU intercommunal, qu'il l'espère, laissera intact le PLU actuel. Le PADD en bref Il s'agit d'un document d'une quarantaine de pages rédigé par la communauté de communes Granville Terre Mer sur la base de diagnostics dont l'objectif est de définir de grandes orientations prises pour l'aménagement du territoire. Ce document sera transformé en textes réglementaires qui inspireront les décisions prises pour les dix ans à venir. Il a été orienté par GTM autour de quatre axes : la préservation de l'environnement et de la mise en valeur des paysages ; le développement de l'habitat et les projets d'urbanisme et d'équipements ; le développement économique, notamment foncier, les déplacements ; l'organisation de la solidarité sur le territoire. Miloud Mansour a effectué une lecture dirigée des points importants du document de GTM, projeté sur grand écran pour le public. Le conseil municipal a ensuite débattu. La fin de la délibération a eu lieu à 21 h, suivie par une série de questions posées par des associations jusqu'à 22 h. La municipalité a ensuite offert le verre de l'amitié. Un manque de démocratie et de régulation Les élus regrettent que les habitants soient écartés de la constitution de ce plan. Certaines dispositions concernant des communes seraient déjà actées dans le PADD avant même d'être votées par les élus. De plus, comme le souligne François Rousselin, deuxième adjoint, si le PADD se doit d'être flexible afin de ne pas bloquer toute initiative, il doit contenir des outils de régulations ou d'empêchement permettant d'agir sur les problématiques de gestion des déchets, risques climatiques, montées des eaux, affaissement de la falaise, assèchement des argiles, pollutions, manque de ressources... Un vote contre le conseil municipal ! Le conseil vote à l'unanimité contre cette version du PADD, et décide de le publier sur le site internet de la commune pour inviter les Carollois à l'amender. Les élus sont prêts à retravailler sur une nouvelle version.
Plan d'urbanisme : des enjeux pour 32 communes Yquelon — Environ trente personnes ont participé mardi, salle de convivialité, à la troisième réunion publique concernant le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Pourquoi ? Comment ? C'est quoi le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ? « C'est un document de planification prospectif qui présente les grandes orientations d'aménagement du territoire », rappelle Hervé Bougon, vice-président de Granville Terre et Mer (GTM), en charge de l'urbanisme. Il permet de définir un équilibre à maintenir entre l'urbanisme, les espaces naturels et l'activité agricole. Le PLUi va déterminer pour chaque secteur de GTM, les règles de constructibilité qui devront s'y appliquer, il va s'imposer aux autorisations d'urbanisme. » Quels sont les avantages ? « Le PLUi permet d'harmoniser la réglementation entre les communes », explique Gary Balleux, du bureau d'études Gecostudio et Angèle Bouleux, du bureau d'études Gama Environnement. « Avec ce projet de territoire, on va définir les règles de construction, les zones de protection, les zones de concertation foncière, selon un schéma de cohérence territoriale valable pour tout le Sud-Manche. » Quelles sont les contraintes ? « Le PLUi s'élabora en conformité avec le cadre réglementaire, national, régional et les documents de planification, notamment le Schéma de cohérence territoriale du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel », rappelle Hervé Bougon. Le PLUi est une évolution nécessaire pour tenir compte du contexte législatif. » Que devient l'ancien Plan local d'urbanisme (PLU) ? « Chaque commune a un Plan local d'urbanisme (PLU) qui reste en vigueur tant que le PLUi n'est pas terminé », indique Hervé Bougon. La phase diagnostic terminée, nous en sommes à la phase de Projet d'aménagement et développement durable (PADD). L'approbation est prévue en 2023, pour un PLUi opérationnel au premier semestre 2025. Le PLUi prendra le relais des PLU actuels. » Qu'est-ce que la trame verte et bleue ? L'objectif est de protéger les zones humides et les cours d'eau. « Il s'agit de préserver le patrimoine environnemental remarquable multiple et identitaire », souligne Angèle Bouleux, du bureau d'études Gama Environnement. Identifier et protéger les éléments naturels de biodiversité en milieu urbain et rural. Limiter la fragmentation et le morcellement des espaces naturels. » Des concertations sont prévues avec les habitants ? Outre les trois premières réunions publiques, un registre de concertation est à disposition dans chaque mairie. Il est possible d'adresser un courrier au Président de GTM, des réunions publiques ont lieu à chaque étape de l'élaboration du PLUi, un stand est installé sur certains marchés. Le public peut à tout moment poser des questions concernant la pollution lumineuse, l'artificialisation des sols...	Granville 2020 demande le report du vote du PADD Le collectif Granville 2020 appelle au report du vote entérinant les axes du Projet d'aménagement et de développement durable. Ce PADD, base pour constituer le Plan local d'urbanisme (PLUi), est au menu du jour du conseil de Granville Terre et mer (GTM), jeudi 30 juin. Au préalable, citoyens et associations doivent être « mieux consultés », avec leur avis « pris en compte », explique le collectif. Logement, activités économiques, mobilités, tourisme, accès à la santé... Granville 2020 veut « un vrai débat sur le devenir du territoire ». Les chiffres de population supplémentaire du PADD sont notamment remis en question, comme cela a été évoqué lors du dernier conseil municipal (lire <i>Ouest-France</i> du 20 juin). « On ne peut se projeter sur une augmentation sans fin de la population », notamment à Granville, Donville, Yquelon, nécessitant « jusqu'à 30 % d'extension urbaine ». Le collectif note que le devenir du port de Granville est abordé « en une seule phrase alors qu'il est central sur les plans écologiques, économiques et de mobilités ». Le collectif souhaite une réelle consultation des services de l'État « pour éviter les recours sur le PLUi qui en découleront ».

En haut à gauche, article de Ouest France, 30 juin 2021

En haut à droite, article de La Manche Libre, 18 juin 2022

En bas à gauche, article de Ouest France, 8 avril 2022

En bas à droite, article de Ouest France 25 juin 2022



Granville
Terre & Mer
Communauté de Communes

Plan d'urbanisme intercommunal : des réunions publiques organisées

Politique

Définir les grandes orientations d'aménagement du territoire et les possibilités de construction, c'est là l'objectif du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Granville Terre et Mer qui doit être validé en 2025. Afin de présenter son projet de zonage au grand public, deux réunions publiques sont programmées en décembre 2023 à La Haye-Pesnel et à Granville. Pour couvrir les 32 communes, le PLUi remplacera les documents d'urbanisme actuellement en vigueur dans les 25 communes dotées d'un PLU ou d'une carte

communale et s'appliquera aux six autres communes. Ce document classera les secteurs du territoire en zones agricoles, zones naturelles, zones déjà urbanisées et zones à urbaniser. Les représentants de l'intercommunalité présenteront un projet de zonage et les grands principes réglementaires aux habitants mardi 12 décembre de 18h à 20h à l'espace du Bocage de La Haye-Pesnel et mardi 19 décembre de 18h à 20h à Granville, salle de Hérél.

■ *Pratique. Entrée libre.*



Afin de présenter le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal, deux réunions publiques sont programmées en décembre 2023 à La Haye-Pesnel et à Granville.

Réunion publique sur les futures règles d'urbanisme

En cours d'élaboration, le Plan local d'urbanisme intercommunal fera référence pour les 32 communes du territoire de Granville Terre et mer. Un point d'étape a été réalisé mardi, à Granville.

« Quel est l'intérêt de mettre en place un Plan local d'urbanisme intercommunal alors qu'il existe déjà des textes communaux ? » Après La Haye-Pesnel, la semaine précédente, les habitants de Granville Terre et mer (GTM) étaient invités, mardi 19 décembre, à poser leurs questions aux élus et techniciens en charge de la réalisation du PLUi, document référence en matière d'urbanisme.

« On a une vraie pertinence sur le volet environnemental, argumente Angèle Bouleux, chargée de projet au bureau d'études Gama Environnement à Caen (Calvados). Il y a des spécificités bocagères, naturelles, qui dépassent les frontières communales. Une décision prise sur une commune peut impacter ses voisines. Il est donc important de réfléchir à l'échelle d'un territoire. »

L'environnement, un axe fort de travail

La réflexion sur le PLUi a débuté en 2019. Ce dernier devrait être entériné en 2025. Certains s'inquiètent sur le développement à venir des communes rurales. « On ne va pas laisser les petites communes sous cloche. Il y aura des possibilités de se dévelop-

per mais dans une moindre mesure que les pôles urbains, précise Lola Pinguault, urbaniste du cabinet Gesteur. On conforte les équilibres actuels. Il faut s'attendre à ce que la construction ne soit plus possible dans certains hameaux, par exemple. »

Au fil de la présentation rappelant les enjeux d'optimisation du foncier et l'objectif de tendre vers le zéro artificialisation nette des sols à l'horizon 2050, les questions se concentraient sur la préservation du patrimoine, l'environnement, les changements de destination de bâtiments. « Vous parlez du recul du trait de côte, lance un habitant. Est-ce qu'il est prévu des terrains pour relocaliser la population ? » Une cartographie du trait de côte va être réalisée avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (CERMA).

Elle mentionnera les risques d'érosion à 30, 50 et 100 ans sur le territoire. « On estime que les zones urbanisées qui partent à la mer seront rendues au milieu naturel, explique Hervé Bougon, vice-président de Granville Terre et mer. On demande un zonage spécifique de relocalisation. Ce ne seront pas des terrains



Le public avait répondu en nombre à l'invitation de Granville Terre et mer, mardi 19 décembre, pour faire le point sur l'avancée du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

en plus pour s'étendre. » Il est toujours possible de partager ses remarques. Les habitants peuvent demander la protection d'un village, la préservation d'un patrimoine ou le maintien d'un terrain en zone constructible. Leurs remarques

seront consignées dans des cahiers jaunes, déposés dans toutes les mairies de Granville Terre et mer. Et analysés avant de passer aux conclusions.

Carole LE GOFF.

En haut à gauche, article de Ouest France 11 septembre 2024

En haut à droite, article de Ouest France, 2 décembre 2024

En bas à gauche, article de Ouest France, 9 décembre 2023

En bas à droite, article de Ouest France 22 décembre 2023

Tous journaux confondus, plus d'une trentaine d'articles ont été publiés depuis la décision d'élaborer le PLUi. Ces informations, largement accessibles à travers les versions papier et internet des journaux ont permis de contribuer massivement à l'information du public sur les différentes étapes de l'élaboration du PLUi.

Leur effet s'est largement fait ressentir, car le nombre d'appels téléphoniques d'habitants du territoire cherchant à en savoir plus sur le PLUi augmentait après chaque parution d'un article dans les journaux locaux.

2.4.3 Communication communale

En complément des travaux de communication menés par la communauté de communes Granville Terre et Mer, les communes membres ont également contribué à informer les habitants de l'évolution de l'élaboration du PLUi.

Tout au long de l'élaboration, la communication communale pris plusieurs formes :

- Partage des documents et articles produits par Granville Terre et Mer sur les sites internet ou sur les réseaux sociaux des mairies avec renvoi vers la page dédiée du site internet de Granville Terre et Mer ;
- Affichage sur les panneaux numériques, les sites internet ou en format papier des dates des réunions publiques ;
- Mention de l'avancée du PLUi lors des cérémonies de vœux.



En haut à gauche, site internet d'Anctoville-sur-Boscq [capture d'écran 16 janvier 2025]

En haut à droite, le PLUi abordé lors des vœux du maire de Saint-Planchers, Ouest France 24 janvier 2023

En bas à gauche, site internet de Granville, information sur les modalités de concertation et renvoi vers la page dédiée sur le site de Granville Terre et Mer

En bas à droite, panneau numérique à Cérences annonçant les réunions publiques, photo 21 août 2024

Plusieurs communes ont également rédigé des articles dans leurs bulletins ou magazines communaux pour informer de la démarche du PLUi, rappeler les modalités de la concertation ou présenter un point réglementaire précis comme la possibilité de repérer des bâtiments pouvant changer de destination par exemple.



Granville
Terre & Mer
Communauté de Communes

3. Présentation des observations émises et de leur traitement

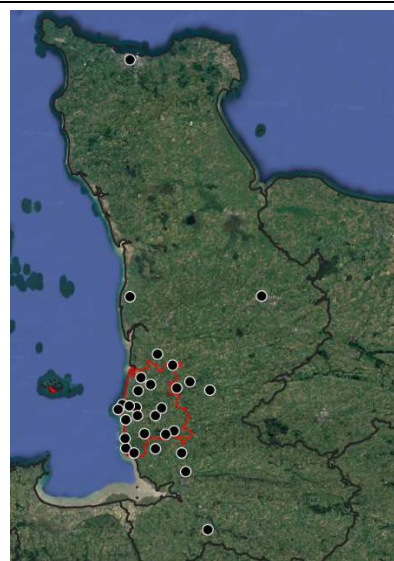
3.3 Localisation des demandes et des demandeurs

Comme évoqué précédemment, de nombreux courriers, courriels et contributions dans le registre papier ont été transmis à la communauté de communes.

Une analyse des adresses d'expédition [quand elle est connue] des demandes adressées par courrier nous révèle que les deux tiers des demandes proviennent de communes faisant partie de la communauté de communes Granville Terre et Mer, mais que le dernier tiers émane de l'extérieur du territoire.

Si de nombreuses contributions sont rédigées par des "voisins", la Manche restant le principal département d'origine des contributions, même adressées depuis l'extérieur de la communauté de communes [Quetteville-sur-Sienne, Gouville-sur-Mer, Agneaux, Ponts, Cherbourg en Cotentin...] d'autres viennent de loin [Toulouse, Beausoleil, Magescq...]. La région parisienne est représentée dans les demandes, mais sans prépondérance particulière [5 contributions].

Le nombre non négligeable de contributeurs éloignés semble confirmer l'efficacité des mesures mises en place par la communauté de communes pour faire connaître la démarche d'élaboration du PLUi, et permettre à tous d'y participer.



À gauche, localisation des adresses d'expédition [connues] des courriers de contribution, en France

À droite, localisation des adresses d'expédition [connues] des courriers de contribution, dans la Manche

En toute logique, les demandes sont localisées uniquement sur le territoire de Granville Terre et Mer, et globalement bien réparties sur les communes, bien qu'une majorité d'entre elles concerne des communes littorales [48% du total des demandes].

Certaines communes [comme la Mouche] ne sont toutefois concernées par aucune demande, que ce soit par courrier ou dans le registre de concertation.

3.4 Nature des demandes

Certaines demandes étaient d'ordre général [exemple *"le PLUi devrait permettre l'implantation de l'habitat léger comme les yourtes ou les tiny-houses dans les zones agricoles"*, ou *"le PLUi devrait favoriser la perméabilité des sols"*] ; mais la majorité d'entre elles concernaient des portions spécifiques du territoire et des projets individuels, qui ont fait l'objet d'une analyse au fur et à mesure de leur réception.

181 contributions "spécifiques" ont ainsi été analysées dont [notamment] :

- 24 demandes de changement de destination de bâtiments situés en zone agricole pour permettre leur transformation en habitation
- 131 demandes de passage ou de maintien en terrain constructible
- 8 demandes de mise en place de STECAL permettant l'activité économique en secteur agricole
- 6 demandes relatives à des protections environnementales [deux demandes de suppression, quatre demandes d'instauration d'une protection]

3.5 Traitement réservé aux demandes

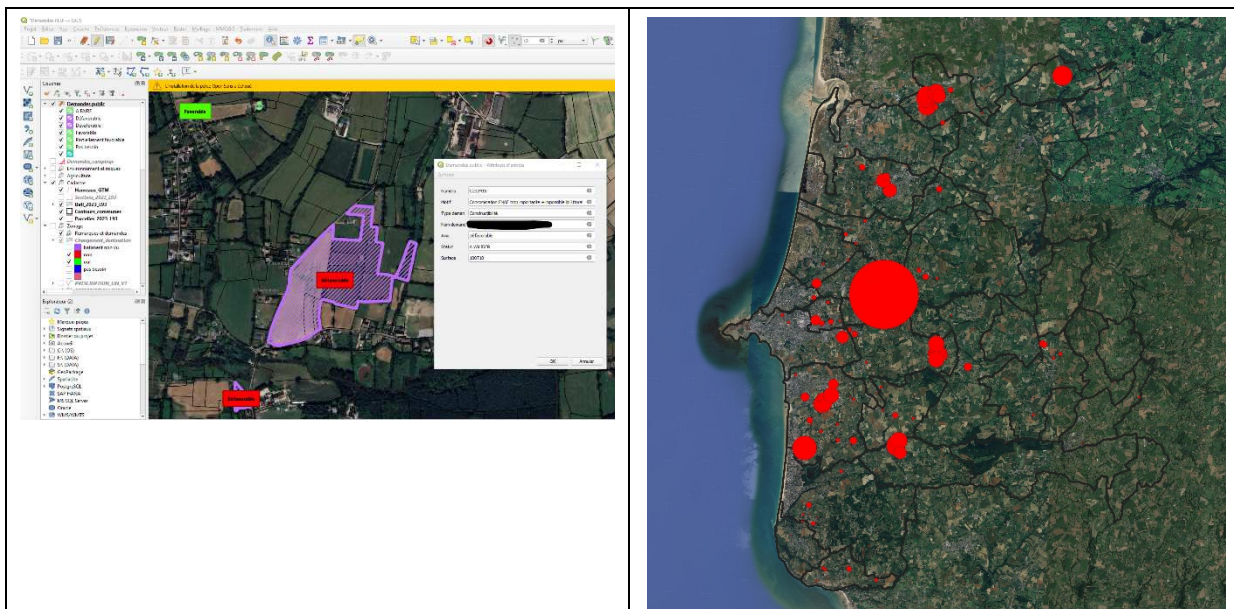
Les demandes de passage en terrain constructible constituaient la majeure partie des contributions du public.

Beaucoup de ces demandes n'ont pas pu être intégrées au zonage du PLUi, car impossibles sur le plan juridique (extension d'un secteur insuffisamment urbanisé en commune littorale) ou en contradiction complète avec les principes du code de l'urbanisme [constructibilité d'une parcelle de 2000m² isolée au milieu d'un secteur entièrement dévolu à l'agriculture].

Les exigences de la loi climat et résilience en matière de réduction de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ont également conduit la communauté de communes à rejeter un bon nombre de ces demandes, qu'il aurait été possible de satisfaire individuellement, mais dont la somme aurait entraîné une consommation beaucoup trop importante de terrains agricoles ou naturels.

Sur les 131 demandes relatives à la constructibilité des terrains, 95 ont ainsi été rejetées et 36 ont été satisfaites ou partiellement satisfaites.

La somme des demandes de passage en terrain constructible représentait 89,91 hectares [soit presque autant que l'enveloppe ENAF attribuée à la collectivité d'ici à 2031 dans le cadre du PLUi]



À gauche, suivi des demandes dans le logiciel QGIS [capture en janvier 2025]

À droite, localisation des demandes de passage en terrain constructible – les cercles sont proportionnels à la surface demandée [capture janvier 2025]

Concernant les changements de destination, 7 bâtiments ont été refusés après analyse [bâtiment trop petit, trop isolé, en mauvais état, etc.], 5 n'avaient pas besoin d'être repérés [déjà situés en zone urbaine, ou correspondant déjà à la destination habitation], et 12 ont été repérés ou partiellement repérés dans le projet de PLUi grâce à la concertation préalable.

Les demandes de STECAL ont également été accordées dans leur grande majorité, car correspondant à des activités économiques existantes. Il a néanmoins parfois été nécessaire de réduire la taille de ces **"secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée"** par rapport aux ambitions des demandeurs. Par ailleurs, une demande a été rejetée car le STECAL n'était pas l'outil approprié aux souhaits du demandeur.

Les demandes d'ordre général ont été soumises aux différents participants des ateliers d'élaboration du PLUi, pour être traduites dans le zonage et dans le règlement.

4. Bilan de l'efficacité des modalités de concertation

4.3 Tableau synthétique

	Modalité	Bilan
Pour informer	<i>Page du site internet de GTM</i>	Bilan positif : cette modalité a permis l'information efficace du public tout au long de la procédure, et restera une source d'information de référence pour la phase administrative (enquête publique) et après l'approbation du PLUi Impact positif : la page du site internet a permis la consultation de nombreux documents et son téléchargement par le public.
	<i>Articles dans le magazine de GTM</i>	Bilan positif : cette modalité a permis l'information efficace du public tout au long de la procédure. Les magazines ont été largement distribués (30 000 impressions), et les articles ont pu être repris par certaines communes pour leur communication personnelle. L'impact des publications dans les magazines a pu se mesurer par une augmentation des contributions par courrier ou dans les registres après les publications des articles.
	<i>Annonces des événements publics relatifs au PLUi sur le site internet dédié de GTM et dans au moins un journal local.</i>	Bilan positif : les événements ont systématiquement été relayés par la presse locale favorisant une large présence des habitants, notamment lors des dernières réunions publiques.
	<i>Panneaux d'expositions</i>	Bilan moyen : Les panneaux ont été utilisés lors des réunions publiques et des ateliers comme support à la discussion, mais n'ont pas engendré de contribution directe de la part des citoyens. L'exposition a été peu visitée Impact positif : le support a vocation pédagogique a intéressé le public qui l'a consulté.
	<i>4 réunions publiques</i>	Bilan positif : Sept réunions publiques ont été organisées à trois périodes différentes de l'élaboration et ont été répartie sur l'ensemble du territoire. Bilan très positif : Très forte participation aux réunions, avec parfois plus de 100 personnes.

		Impact positif : augmentation des contributions écrites (registres, courriers) après les réunions. Parution d'articles de presse détaillé rendant compte des informations diffusées lors des réunions publiques (trajectoire ZAN, principes réglementaires, ...)
Pour échanger	<i>Réunions ou ateliers thématiques</i>	Bilan positif : différents temps d'échange et d'ateliers ont été organisés avec tous types de publics : habitants du territoire, agriculteurs, touristes, gestionnaires de campings, associations de protection de l'environnement et du territoire. Impact positif : les échanges sur les enjeux du PLUi, vus par chacun des acteurs, ont contribué à la construction du PADD.
	<i>Supports pédagogiques</i>	Bilan positif : plusieurs types de supports pédagogiques ont été produits et largement diffusés durant l'élaboration du PLUi (3 lettres d'information PLUi, 3 supports de réunion publique mis en ligne, 2 rolls-up [démarche et PADD], 6 supports de réunions thématiques...) Bilan positif : certains de ces documents [comme les supports de présentation des réunions publiques] sont restés accessibles sur le site internet de la communauté de communes tout au long de la procédure et ont été consultés et téléchargés a de nombreuses reprises. Impact positif : certains documents ont été repris par les communes comme base de leur propre communication, contribuant à la diffusion et l'appropriation des enjeux
	<i>Ateliers participatifs</i>	Bilan moyen: les ateliers participatifs initialement prévus en phase diagnostic n'ont pas pu être mis en œuvre du fait de l'épidémie de coronavirus (2020-2021) Bilan positif : Des modalités compensatoires ont été mises en œuvre, notamment avec la présence sur les marchés (7 ateliers) ou les ateliers sur le zonage lors des réunions publiques avant l'arrêt de projet ou les rendez-vous avec l'équipe technique de GTM. Impact positif : ces événements ont permis de faire remonter des nombreux enjeux et informations qui ont été utiles pour l'élaboration du PADD, du projet de règlement

		ou du zonage.
Pour s'exprimer	<i>Registre de concertation</i>	Bilan positif : une centaine de contributions ont été recensées, la majorité des communes du territoire sont représentées. Bilan positif : cette modalité permet la transmission par les pétitionnaires d'informations précises et circonstanciées sur des situations individuelles Intérêt limité : la plupart des demandes concernent directement les propriétés des demandeurs (demande de passage en terrain constructible ou de changement de destination), et peu l'intérêt général (préservation du patrimoine, de l'environnement, etc.) - elles relèvent plutôt des contributions attendues à l'enquête publique.
	<i>Courriers adressés dès la prescription du PLUi au siège de Granville Terre & Mer à l'attention du service urbanisme 197 avenue des Vendéens BP 231 50402 Granville Cedex</i>	Bilan positif : plus de 150 courriers et plusieurs dizaines de courriels de contributions ont été recensés, la majorité des communes du territoire sont représentées. Bilan positif : de nombreuses personnes extérieures au territoire (parfois même très éloignées) ont pu participer à l'élaboration du PLUi par voie postale. Bilan positif : cette modalité permet la transmission par les pétitionnaires d'informations précises et circonstanciées sur des situations individuelles Intérêt limité : la plupart des demandes concernent directement les propriétés des demandeurs (demande de passage en terrain constructible ou de changement de destination), et peu l'intérêt général (préservation du patrimoine, de l'environnement, etc.) - elles relèvent plutôt des contributions attendues à l'enquête publique.
Modalités complémentaires	<i>Renseignement du public au cas par cas</i>	Bilan positif : le service urbanisme de Granville Terre et Mer a reçu plusieurs dizaines d'habitants souhaitant des explications sur le projet de PLUi de Granville Terre et Mer et la façon de contribuer à son élaboration. Intérêt limité : la plupart des demandes de rendez-vous concernaient directement les propriétés (bâties ou non) des demandeurs (demande de passage en terrain constructible ou de changement de destination), et peu l'intérêt général (préservation du patrimoine, de

	l'environnement, etc.) Bilan très positif : De nombreuses informations ponctuelles ont été apportées par voie téléphonique [dates des évènements, calendrier d'élaboration du PLUi, modalités de concertation, etc.]
<i>Articles de presse</i>	Bilan positif : de très nombreux articles parus dans les journaux les plus lus du département ont fait état de l'élaboration du PLUi depuis le vote de la prise de compétence urbanisme. Impact positif : Les parutions d'articles étaient régulièrement suivies de pics de contribution ou de demandes d'informations de la part du public.
<i>Communication communale</i>	Bilan positif : les communes ont largement relayé les documents produits par Granville Terre et Mer, et parfois produit leurs propres supports pour communiquer sur l'élaboration du PLUi.
<i>Relai des évènements publics par les communes</i>	Bilan positif : les communes ont largement relayé les dates des évènements publics [présence sur les marchés, réunions publiques], contribuant à la diffusion des informations sur le territoire et à la large participation des habitants à ces évènements.

4.4 Conclusion

La concertation menée par la communauté de communes Granville Terre et Mer tout au long de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal s'est déroulée de façon tout à fait satisfaisante, dans le respect des modalités déterminées par la délibération du 25 juin 2019.

La majorité des modalités de concertation a été mise en œuvre de façon efficace, avec un résultat positif voire très positif sur l'information du public, permettant son expression ou des échanges avec lui. Des centaines de contributions ont été reçues au format papier, et de nombreuses informations échangées [sur les marchés, lors des réunions publiques, dans des temps d'échanges informels, etc.] ont été prises en compte pour la rédaction du PADD et la détermination des grands principes d'élaboration du zonage et du règlement.

Une des modalités prévues n'a pas pu être mise en application telle qu'elle avait été imaginée du fait de l'épidémie de coronavirus, mais des modalités correctives ont été mises en œuvre par l'équipe PLUi et ont permis d'atteindre les objectifs initiaux.

Des vecteurs d'information non prévus par la délibération déterminant les modalités de concertation [articles dans la presse, communication menée par les communes, échanges téléphoniques ou rendez-vous avec le service urbanisme] ont également contribué à la large information du public et à sa compréhension de la démarche d'élaboration du PLUi.

Le public a participé massivement par la voie de courrier ou d'inscriptions dans les registres communaux. Ces participations relèvent cependant principalement de demandes individuelles, que la communauté de communes a souvent dû rejeter car elles étaient trop consommatrices d'espaces naturels, agricoles et forestiers ; voire tout bonnement impossibles au regard de la loi.

La participation massive, aussi bien aux événements ouverts au public qu'à travers les registres et les courriers/courriels démontre l'efficacité de la communication de la communauté de communes sur l'élaboration du PLUi. La grande disparité de l'origine géographique des expéditeurs des courriers atteste de la bonne information du public [même lointain] de l'existence de la démarche et des modalités de concertation mises en place par la collectivité.